

idea

ANNEXE I

Rapport d'activités 2023 IDEA

Rapport d'activités 2023

Édito

Des nouveaux métiers et une nouvelle identité faisant d'IDEA un véritable couteau suisse pour ses communes et les entreprises

Les missions d'IDEA sont nombreuses et variées. Elles touchent de près les 540.000 habitants du Cœur du Hainaut, nos 27 communes associées et plus largement encore les entreprises de toutes tailles et de nombreux acteurs économiques. L'ensemble de ces missions repose sur une vision claire et des valeurs fondamentales – Transparence, Respect, Innovation et Professionnalisme - qui nous caractérisent.

2023 a été indéniablement une année riche en avancées et concrétisations majeures pour IDEA.

Avant tout, avec l'aboutissement du vaste processus de redéfinition de nos missions et métiers mené en co-construction étroite avec les acteurs communaux, les équipes d'IDEA, les chefs d'entreprises et nos partenaires. L'objectif était de répondre encore mieux aux attentes et aux besoins actuels des communes et des entreprises, avec une priorité : le dynamisme économique et la création d'emplois sur le territoire du Cœur du Hainaut. Pour y parvenir, IDEA a décidé de créer de nouveaux métiers de Commune Booster, de Park Facility Manager, d'animation de l'écosystème Heart For Cleantech et de symbiose industrielle et de renforcer ses solutions d'implantation pour les entreprises. Elle a fait également le choix d'affirmer son rôle de facilitateur/développeur des énergies renouvelables et d'anticipateur des risques liés à l'eau.

En 2023, IDEA s'est également modernisée, avec le déploiement d'une nouvelle identité forte, moderne, dynamique et plus lisible.

Les projets menés à bien par nos 343 collaborateurs au cours de l'année 2023 confirment plus que jamais la force de frappe d'IDEA à l'échelle du Cœur du Hainaut. Parmi les nombreuses initiatives porteuses et innovantes qui ont marqué cet exercice, nous tenons à épingler celles qui figurent parmi les plus emblématiques : l'implantation du Groupe logistique Weerts à Garocentre, le développement de nouvelles éoliennes au cœur des parcs d'activités ou bien encore l'inauguration de la micro-zone Urbanica à La Louvière et la signature du Contrat de Services Unique avec la SPGE, régissant pour 20 ans nos missions d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans ce même esprit, nos services ont également assuré avec brio les missions essentielles que sont la mise en œuvre de projets de rénovation, extension ou construction d'équipements collectifs pour nos communes associées, les procédures et travaux d'équipement au profit de nouveaux espaces d'accueil des entreprises, le tout dans une dynamique marquée par une transition managériale reposant sur un management participatif.

Fin 2023 a marqué le lancement d'un processus ambitieux, qui se poursuivra en 2024, portant sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance participative et collaborative, nécessaire pour déployer de manière optimale nos 4 métiers : Entreprises. Eau. Energie. Territoire.

IDEA est aujourd'hui une structure réinventée qui s'inscrit dans l'avenir et entend jouer un rôle de véritable couteau suisse pour ses communes et les entreprises du Cœur du Hainaut avec comme objectif clé : faire battre et rayonner le Cœur du Hainaut !

Caroline Decamps,
Directrice Générale.

Jacques Gobert,
Président.

Chiffres clés de l'année 2024

343 collaborateurs (108 femmes et 235hommes)

46 ans = l'âge moyen des agents

Economie.

- 56 parcs d'activités, soit 1.120 entreprises et plus de 25.836 emplois
 - 14 ha de terrains commercialisés en parcs d'activités, soit la consolidation de 67 emplois, la création de 130 nouveaux postes et 46 millions € d'investissement
 - 296 emplois maintenus ou créés grâce aux reventes et les locations de biens acquis antérieurement dans les parcs d'activités, soit 11 ha portant sur un investissement de 18 millions €
 - Halls-relais :
 - 16 bâtiments, soit plus de 31.000 m²
 - 84% de taux d'occupation (m²)
 - 252 emplois dont 58 nouveaux en 2023
- ⇒ Soit un total de 551 emplois créés ou maintenus grâce à des investissements des entreprises dans les parcs d'activités pour un montant de plus de 64 millions €
-
- 26 entreprises hébergées dans les Centres d'entreprises Initialis à Mons et Ubell à La Louvière
 - 16 séances d'informations sur des sujets d'actualité socio-économique
 - 93 rendez-vous d'information individuelle
 - 27 diagnostics à la création
 - 5 suivis à la création
 - 14 diagnostics création étudiants entrepreneurs
 - 5 suivis étudiants entrepreneurs
 - 10 diagnostics croissance
 - 1 suivi croissance
 - 14 diagnostics bas carbone
 - 8 suivis bas carbone
 - 11 événements de fertilisation autour d'un groupe d'entrepreneurs appartenant à une même communauté – LE CLICK HUB
 - 10 workshops – LE CLICK HUB
 - 5 Click & Connect (séances d'échanges entre entrepreneurs) – LE CLICK HUB

Eau.

Assainissement

- 31 stations d'épuration
- 107 stations de pompage dont 14 mixtes (Assainissement/Démergement)
- 41 millions de m³ d'eaux usées assainies dont 16 millions de m³ à Wasmuël
- 44 millions de m³ d'eau pompés
- 14.936 tonnes de matière brute de boues déshydratées (dont 72% valorisés en agriculture et 28% valorisés en thermique)
- 1.270 tonnes de boues séchées produites par les serres de séchage solaire et géothermique
- 11.720 analyses sur eau et 8.000 analyses sur boues menées par le laboratoire d'analyse physico-chimique
- 196 fiches réalisées pour le programme PIC 2022-2024 en matière d'égouttage communal pour nos Communes associées

Démergement

- 11 stations de pompage
- 21 millions de m³ d'eau pompés
- 5 millions de m³ d'eaux fatales de démergement valorisés en distribution d'eau

Production et distribution d'eau

- 15 puits et 4 châteaux d'eau exploités
- 8,4 millions de m³ d'eau potable vendus à la SWDE et aux entreprises dans les parcs d'activités

Energie.

Géothermie

- 3 puits de +/- 2.500 m de profondeur exploités
- 20.078 MWh produits, soit plus de 5.000 tonnes de CO2 économisées

Eolien

- 5 éoliennes représentant une puissance totale de 19,8 MW en construction au cœur du parc industriel de Ghlin-Baudour

Territoire.

- 428 ha bruts de nouveaux espaces en cours d'affectation à l'accueil d'entreprises à moyen et long terme
- 217 bornes de recharge pour véhicules électriques (de 22kW) cartographiée sur l'ensemble du territoire

Faits marquants de l'année 2023

Janvier

- **Intégration en IDEA de l'ensemble des services d'animation économique** faisant l'objet de fiches-projets Wallonie Entreprendre, Feder et FSE+ (information individuelle et collective, accompagnement à la création, à la croissance et à la transition énergétique)
- Finalisation des **travaux de nettoyage du puits Géothermique de Ghlin**, permettant de restaurer les performances initiales du puits et d'assurer la décarbonation des clients actuels et à venir sur Geothermia.

Février

- Inauguration de la **micro-zone Urbanica à La Louvière** (1,5 ha), sur le site des anciennes Boulonneries Boël.
- Lancement de la plateforme **Gymlib** auprès de la #teamIDEA, permettant **plus de bien-être et un meilleur équilibre vie-privée/vie professionnelle** avec la pratique du sport facilitée.
- Lancement d'une importante campagne de sensibilisation interne **de prévention du stress et du burn out**, fruit des réflexions d'un groupe de travail interne transversal.

Mars

- Lancement de la **première phase des travaux de rénovation de la station d'épuration de Seneffe** (65.000 équivalents-habitants) portant sur les installations de prétraitement des eaux usées.
- Lancement de **GoodHabitx** auprès de la #teamIDEA, une **plateforme de formation en ligne** permettant à chacun de travailler sur son développement personnel et professionnel, à son propre rythme tout en choisissant sa méthode d'apprentissage.

Avril

- Octroi du permis unique autorisant la **reconversion du site BASF à Feluy** via sa dépollution, son remblaiement et son rééquipement
- Creusement d'un **nouveau puits de captage dit « Puits des Roseaux »** afin de sécuriser nos approvisionnements et répondre aux sollicitations des industriels du parc d'activités de Ghlin-Baudour
- **Raccordement et fourniture de chaleur**, au départ du puits géothermique de Baudour, permettant de connecter un nouveau client : l'ASBL – Maison de la Solidarité de Mons – Wallonie Picarde.
- Octroi d'un budget **Feder** de 16 millions € pour la **dépollution du site DUROBOR à Soignies**, projet pour lequel IDEA a accompagné la Ville, en contribuant au montage du portefeuille de projets. IDEA a, par ailleurs, obtenu **9 millions** pour la **rénovation du hall-relais Glaverbel** à La Louvière et **6,5 millions** pour équiper **25 ha d'extension de Garocentre Trimodal** après leur dépollution par SPAQuE.

Mai

- IDEA réunit les entreprises du pôle industriel de **Ghlin-Baudour** autour d'une nouvelle démarche de **synergie industrielle**.
- Mise en service de la **nouvelle station d'épuration de Casteau** (3.000 équivalents-habitants) et de ses deux stations de pompage d'assainissement satellites.
- **Inauguration de la piscine de Binche**, suite à un important chantier de rénovation énergétique assuré par IDEA.

Juin

- **IDEA dévoile sa nouvelle identité graphique et lance de nouveaux métiers**, après un travail de co-construction important avec les communes et les partenaires, pour encore mieux répondre à leurs besoins.
- Démarrage de la **première phase des travaux de la station d'épuration de Wasmuël**, 250.000 équivalents-habitants, soit la 2^e plus importante de Wallonie.
- Mise en service d'un **nouveau puits de captage dit « puits de La Barrière » à Ghlin** afin de sécuriser nos approvisionnements et répondre aux sollicitations des industriels du parc de Ghlin-Baudour

Juillet

- **Inauguration de la ligne 106 du Ravel permettant de relier** à vélo, à pied, à trottinette, en roller, etc. **la gare d'Ecaussinnes à Braine-le-Comte** sur un trajet bucolique de 8 km.

Septembre

- IDEA célèbre les **20 ans de la certification environnementale EMAS** pour le secteur de l'assainissement des eaux usées domestiques
- Mise en place progressive de la **Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)** avant la généralisation à l'ensemble de la Direction des Centres d'Exploitation à partir de janvier 2024.
- Début des travaux d'aménagement et de **valorisation touristique de Bois de Colfontaine** au profit des communes de Dour, Frameries et Colfontaine.

Octobre

- **Approbation de l'offre relative au projet de SCADA** (système de suivi centralisé des ouvrages d'exploitation) pour implémentation progressive à partir de 2024.
- **Inauguration de la piscine de Cuesmes (Mons)** après une importante rénovation coordonnée par les équipes d'IDEA
- Éco-zoning de Tertre : **l'entreprise Yara lance la construction d'une station d'épuration mutualisée** pour mieux gérer les eaux usées, suite à une étude coordonnée par IDEA.

Novembre

- Début du chantier de **construction des 5 éoliennes** d'une puissance totale de 19,8 MW au sein du parc d'activités de **Ghlin-Baudour-Nord**
- Lancement des marchés de **caractérisation de l'influent de la station d'épuration de Wasmuël** visant à quantifier et qualifier l'ensemble des eaux usées devant parvenir à la station de Wasmuël ainsi que l'impact de la construction du grand émissaire de Mons.

Décembre

- **Inauguration d'un hub logistique de 55.000 m² à La Louvière par le groupe Weerts Supply Chain**, créant plus de 250 emplois directs au cœur de la plateforme logistique de Garocentre.
- **Signature du nouveau Contrat de Services Unique (CSU)** qui lie IDEA à la Société Publique de Gestion de l'Eau pour les 20 prochaines années en matière d'assainissement des eaux usées domestiques et de lutte contre les inondations (démergement).

- IDEA se voit confier par le Gouvernement wallon l'élaboration des **diagnostics territoriaux communaux pour le Cœur du Hainaut** dans le cadre du Schéma de Développement Territorial (SDT).

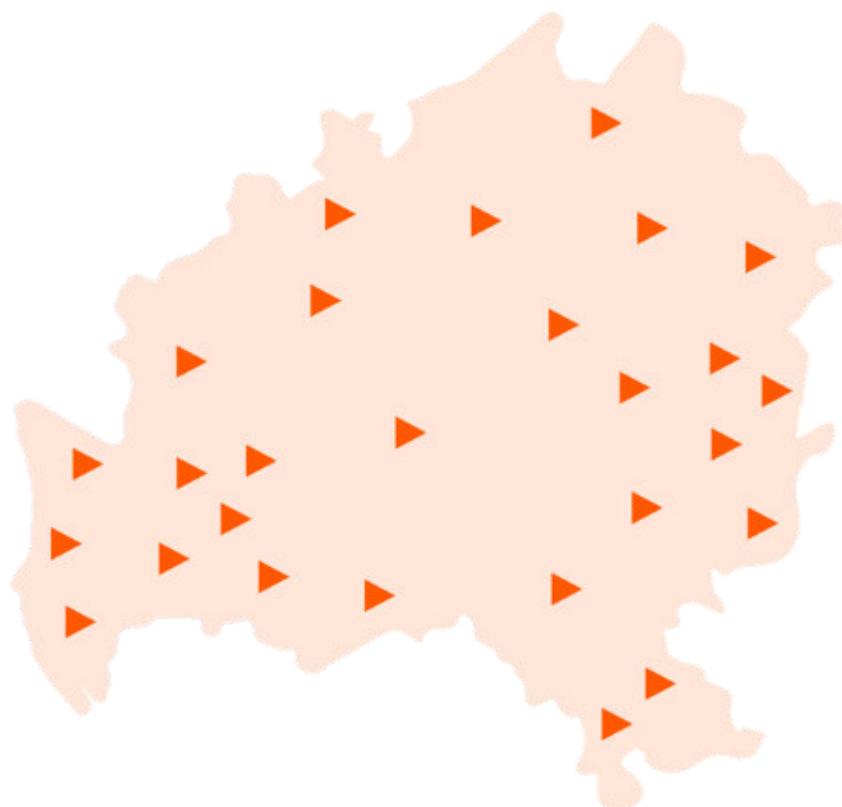
Table des matières

1. Présentation d'IDEA	9
2. Organe statutaire	12
2.1. Composition du Conseil d'Administration	13
2.2. Organigramme fonctionnel	14
2.3. Représentation d'IDEA dans les sociétés et organismes	15
3. Bilan financier	17
3.1. Bilan consolidé au 31/12/2023	17
3.2. Comptes de résultats consolidés au 31/12/2023	21
3.3. Affectations et prélèvements	23
3.4. Rapport de gestion	24
3.5. Rapport d'évaluation annuel du Comité de Rémunération	40
3.6. Apport annuel 2023 de rémunération	44
3.7. Rapport du Commissaire à l'Assemblée Générale	59
4. Bilan social	66

1. Présentation d'IDEA

IDEA est l'agence de développement territorial des 27 communes du Cœur du Hainaut. Basée à Mons, IDEA emploie plus de 340 collaborateurs. Elle assure des missions d'intérêt général pour les communes, les entreprises et les habitants dans les métiers de l'économie, de l'énergie, de l'eau et de l'aménagement du territoire.

IDEA joue un rôle majeur dans la lutte contre les inondations, l'assainissement des eaux domestiques et la production/distribution d'eau potable aux entreprises. Elle coordonne l'aménagement de l'ensemble du territoire, comptant près de 550.000 habitants, à travers des missions de prospective et de planification. IDEA encourage le développement économique du Cœur du Hainaut et participe au développement de projets en faveur des énergies renouvelables.



27 communes associées : Anderlues, Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Erquelinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Le Roeulx, Lens, Manage, Merbes-le-Château, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe et Soignies.

Soit, un territoire de plus de 1.000 km² comptant plus de 540.000 habitants.

UNE RAISON D'ÊTRE

(ce que je suis)

Faire battre et rayonner le Coeur du Hainaut.

UNE MISSION

(ce que je fais)

Déployer nos talents pour servir l'intérêt général en collaboration avec les communes et les acteurs socio-économiques afin d'assurer un plus grand bien-être collectif.

4 VALEURS

(ce qui soutient ma raison d'être)

Transparence, Respect, Innovation et Professionnalisme

UNE VISION

(ce que je vois)

- > Accélération des transitions :
 - économique (raréfaction des ressources)
 - énergétique (défi climatique)
 - environnementale (mobilité)
 - numérique (industrie X.0 / IOT)
- > Valorisation du capital social
- > Au travers d'un modèle de gouvernance exemplaire

NOTRE AMBITION

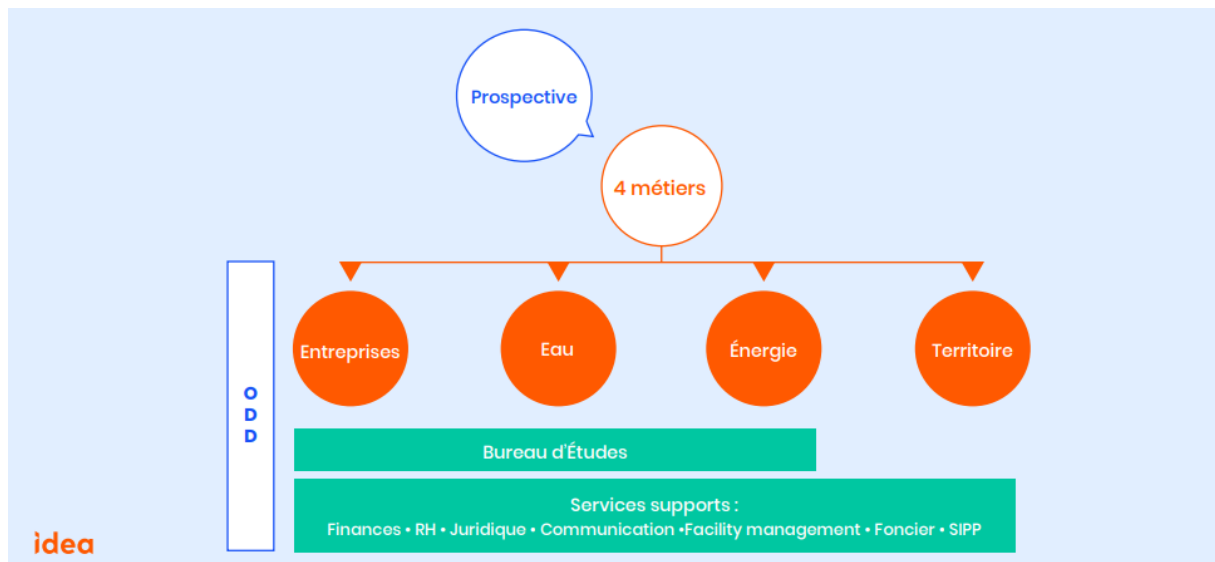
(ce que je désire)

**Transformer
le territoire
en anticipant
son devenir**

Avec comme point de référence les Objectifs de Développement Durable, les métiers d'IDEA se structurent autour de 4 métiers clés :

1. Entreprises.
2. Eau.
3. Énergie.
4. Territoire.

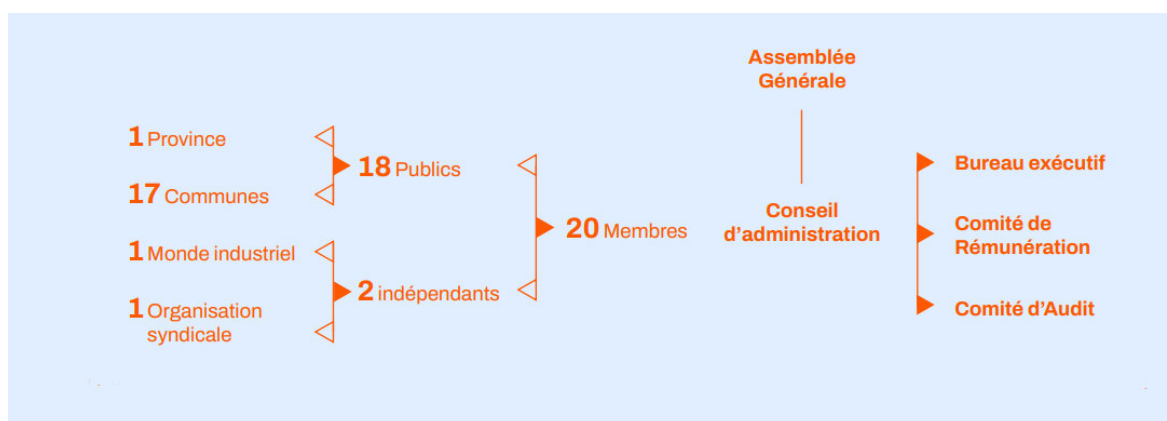
Ces 4 « métiers » assurent leurs missions et opérationnalisent leurs projets en s'appuyant sur l'expertise technique du Bureau d'Études et des différents services supports, qui regroupent les Finances, les Ressources Humaines, le Juridique, la Communication, l'IT, le Facility Management, le Foncier et le SIPP.



2. Organes statutaires

Société coopérative, IDEA est gérée par :

- une **Assemblée Générale** composée de représentants de la Province de Hainaut, des Communes et des CPAS associés ainsi que de la Zone de secours Hainaut-Centre. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour établir ou ratifier les actes qui intéressent IDEA. Elle est seule compétente pour la prise de certaines décisions définies par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- un **Conseil d'Administration** composé de 20 Administrateurs représentant les communes associées, la Province de Hainaut, les organisations syndicales et le monde industriel ;
- un **Bureau exécutif** composé du Président, de la Vice-Présidente et de 3 Administrateurs ;
- un **Comité de Rémunération** composé de 5 Administrateurs ;
- un **Comité d'Audit** composé de 5 Administrateurs.



2.1. Composition du Conseil d'Administration (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023)

Parts A : 17 Administrateurs représentant les communes associées :

- Jacques GOBERT, Bourgmestre – La Louvière, Président et membre du Bureau exécutif
- Bénédicte POLL, Bourgmestre – Seneffe, Vice-Présidente et membre du Bureau exécutif
- Vincent LOISEAU, Échevin – Dour – Administrateur et membre du Bureau exécutif
- Nicolas MARTIN, Bourgmestre – Mons, Administrateur et membre du Bureau exécutif
- Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller communal – Mons, Administrateur
- Giuseppe CONSIGLIO, Conseiller communal – Boussu, Administrateur
- Sébastien DESCHAMPS, Conseiller communal – Ecaussinnes – Administrateur
- Bruno POZZONI, Bourgmestre – Manage, Administrateur
- Vincent DESSILLY, Conseiller communal – Jurbise, Administrateur
- Julien DONFUT, Président CPAS – Frameries, Administrateur
- Xavier DUPONT, Bourgmestre – Ecaussinnes, Administrateur
- Joris DURIGNEUX, Échevin – Dour, Administrateur
- Daniel OLIVIER, Bourgmestre – Saint-Ghislain, Administrateur
- Xavier PAPIER, Conseiller communal – La Louvière, Administrateur
- Domenico PARDO, Échevin – Boussu, Administrateur
- Achile SAKAS, Échevin – Mons, Administrateur
- Fabienne WINCKEL, Bourgmestre – Soignies, Administrateur

Parts B : 1 Administrateur représentant la Province de Hainaut :

- Pascal LAFOSSE, Député provincial – Mons, Administrateur

Administrateurs non-actionnaires :

Représentation des Organisations représentatives des travailleurs : 1 Administrateur :

- Patrizio SALVI, Secrétaire Régional SETCa – Mons-Borinage, Administrateur

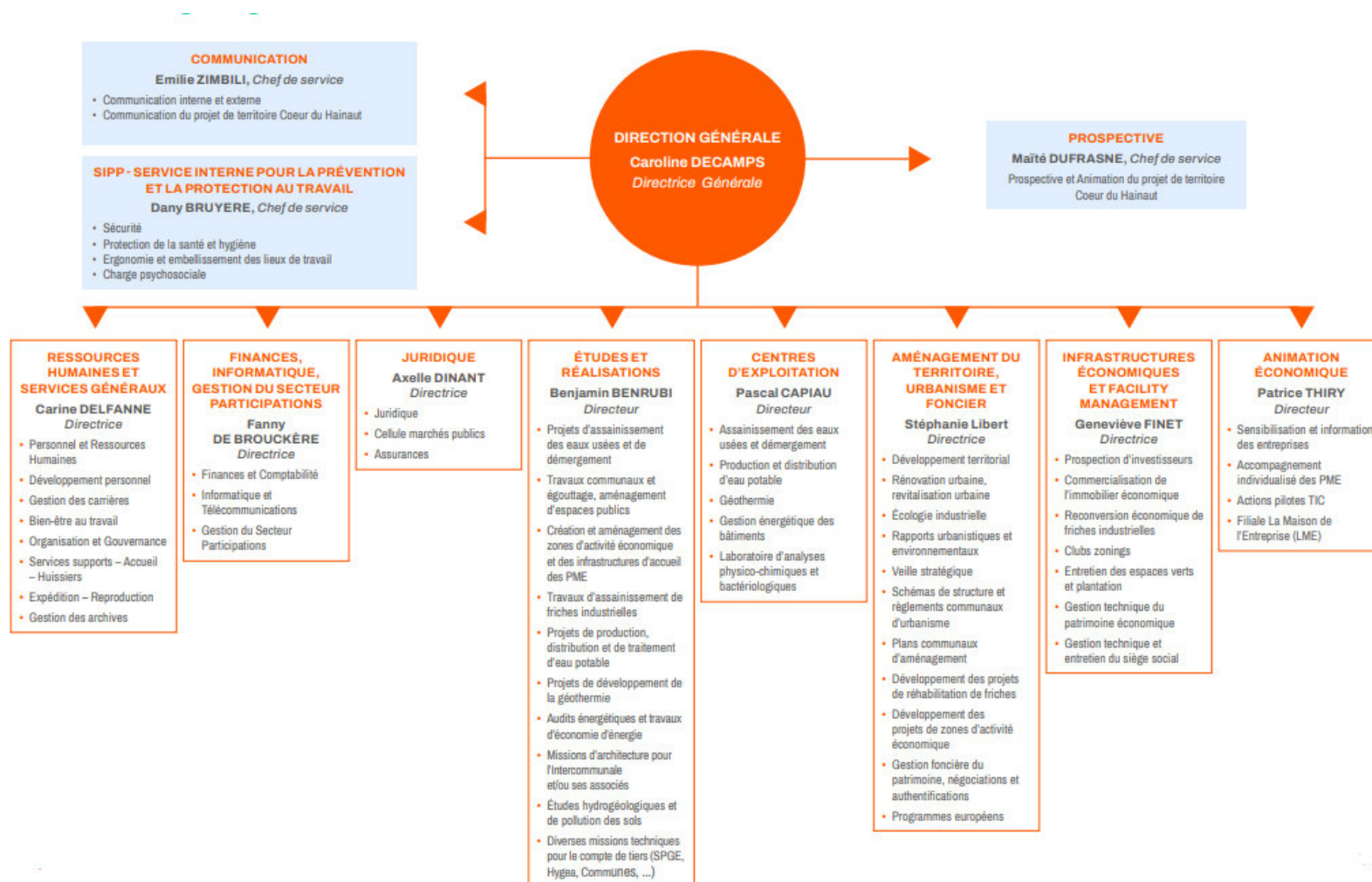
Représentation du monde économique : 1 Administrateur

- Danny ROOSENS, Président de la CCIH, Administrateur et membre du Bureau exécutif jusqu'au 17 mai 2023 (remplacé par Monsieur Jérôme Vecchio à partir 17 mai 2023).

Invités permanents représentant le monde syndical :

- Jean-Marc URBAIN, Secrétaire fédéral CSC Mons-La Louvière, Invité permanent
- Ahmed RYADI, Secrétaire Régional FGTB Centre, Invité permanent
- Caroline DECAMPS, Directrice Générale et Secrétaire du Conseil d'Administration

2.2. Organigramme fonctionnel



2.3. Représentation d'IDEA dans les sociétés et organismes

Dans le cadre de son objet social, les Directions et Services de l'Intercommunale participent aux travaux de nombreuses sociétés, organismes et commissions.

Liste des sociétés dans lesquelles IDEA détient une participation ainsi qu'un ou plusieurs mandats :

Développement économique et aménagement du territoire :

- Digital Attraxion SA
- Etrave SA
- Feluy M2M SA
- GIE CITW+ (liquidé le 21 décembre 2023)
- La Maison de l'Entreprise (LME SA)
- Magna Wind Park SA
- PACO SC
- SPARKOH SC
- WALLONIE DÉVELOPPEMENT SC

Eau :

- AQUAWAL SA
- CITV SCRL
- GIE Valorisation de l'eau d'exhaure des carrières de Soignies et d'Ecaussinnes
- SPGE SA
- SWDE SCRL
- Société Digitale des Eaux de Wallonie (Digit'Eaux SA)

Énergie :

- CENEO SC
- MAGNA WIND PARK SA
- NEOVIA SC
- SOCOFE SA

Foncier et logement :

- IDE IMMO SA
- IMBC IMMO LEASE SA
- Triage Lavoir du Centre SA

Financier :

- IMIO SCRL
- CENEO
- SOCOFE
- NEOVIA

Secteur Propreté Publique :

- Hygea SC

Structures dans lesquelles IDEA dispose d'un ou plusieurs mandats sans participation :

- Centropôle
- Parc scientifique Initialis
- Technocité ICT & Digital Media Knowledge Center ASBL
- GIE des IPF
- UVCW
- Materia Nova ASBL
- INISMA ASBL
- Multitel ASBL
- Centre de ressources technologiques en chimie – CERTECH
- FabLab Mons ASBL

Organismes et commissions aux travaux desquels IDEA participe :

Développement économique et aménagement du territoire :

- AVOMARC SCRL
- Centre Capital
- Club Mons 2025 Entreprises ASBL
- Pôle Aménagement du territoire (CESE Wallonie)
- Commission Sécurité Environnement du zoning de Feluy
- Commission Sécurité Environnement de l'éco-zoning de Tertre-Hautrage-Villerot
- Comité de Gestion de la Réserve du Marais de Douvrain
- Comité de Gestion de la Réserve naturelle des Marionville
- Logistics in Wallonia
- Greenwin
- Materia Nova ASBL
- Multitel ASBL
- Science Parks of Wallonia (SPoW)
- Synergie
- Wagraim

Eau :

- CEBEDEAU (Centre belge d'étude et de documentation de l'eau)
- Contrat de Rivière de la Dendre
- Contrat de Rivière de la Haine
- Contrat de Rivière de la Senne
- Plate-forme Permanente pour la Gestion Intégrée de l'Eau (PPGIE)

Juridique :

- Commission « Intercommunales » et « Marchés publics » de l'Union des Villes et Communes

Financier :

- Commissions de l'Union des Villes et Communes (Intercommunale, etc.)
- Forum Financier

Études et Réalisations :

- Comité Stratégique de l'UMONS
- Ecomons ASBL
- Équipe Technique Intégrée (ETI)
- Inisma ASBL

3. Bilan financier

3.1. Bilan consolidé au 31 décembre 2023 (montants en milliers d'euros)

ACTIF	Codes	Exercice 2022	Exercice 2023
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	239.242	238.887
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles	21	0	0
III. Immobilisations corporelles	22/27	74.747	79.214
A. Terrains et constructions	22	26.913	25.170
B. Installations, machines et outillage	23	9.859	11.274
C. Mobilier et matériel roulant	24	191	298
D. Location-financement et droits similaires	25	29.003	26.465
E. Autres immobilisations corporelles	26	967	967
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	7.815	15.040
IV. Immobilisations financières	28	164.495	159.673
A. Entreprises liées	280/1	6.442	1.735
1. Participations	280	6.442	1.735
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	135.389	134.345
1. Participations	282	135.389	134.345
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	22.663	23.593
1. Actions et parts	284	22.551	23.481
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	112	112
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	221.552	187.935
V. Créances à plus d'un an	29	49.649	45.238
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	49.649	45.238

	Codes	Exercice 2022	Exercice 2023
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	60.101	62.493
A. Stocks	30/36	60.101	62.493
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34	117	14
5. Immeubles destinés à la vente	35	59.984	62.479
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	76.103	65.493
A. Créances commerciales	40	33.235	23.251
B. Autres créances	41	42.868	42.242
VIII. Placements de trésorerie	50/53	6.356	5.746
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53	6.356	5.746
IX. Valeurs disponibles	54/58	28.819	8.813
X. Comptes de régularisation	490/1	525	152
Total de l'actif	20/58	460.794	426.822

PASSIF	Codes	Exercice 2022	Exercice 2023
CAPITAUX PROPRES (+) [OU (-)]	10/15	261.442	270.106
I. Apport	10/11	161.710	163.058
A. Disponible	110	24.086	25.587
B. Indisponible	111	137.624	137.471

	Codes	Exercice 2022	Exercice 2023
II. Primes d'émission			
III. Plus-values de réévaluation	12	91	91
IV. Réserves	13	7.034	7.095
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131	2.026	2.026
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311	2.026	2.026
C. Réserves immunisées	132	1.546	1.607
D. Réserves disponibles	133	3.462	3.462
V. Bénéfice reporté	140	64.660	66.032
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsidés en capital	15	27.947	33.830
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16	21.873	20.754
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	21.358	20.218
1. Pensions et obligatoires similaires	160	0	
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretiens	162	14.531	14.068
4. Autres risques et charges	164/5	6.827	6.150
B. Impôts différés	168	515	536
DETTES	17/49	177.479	135.962
VIII. Dettes à plus d'un an	17	114.421	105.219
A. Dettes financières	170/4	109.072	99.870
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligatoires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	33.808	31.858

	Codes	Exercice 2022	Exercice 2023
4. Établissements de crédit	173	75.264	68.012
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175	8	8
1. Fournisseurs	1750	8	8
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	5.341	5.341
IX. Dettes à un an au plus	42/48	63.059	30.030
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	9.161	8.260
B. Dettes financières	43	4.418	6.040
1. Établissements de crédit	430/8	4.418	6.040
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	12.326	6.216
1. Fournisseurs	440/4	12.326	6.216
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes sur commandes	46	2.768	3.254
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	4.008	4.155
1. Impôts	450/3	533	221
2. Rémunération et charges sociales	454/9	3.475	3.934
F. Autres dettes	47/48	30.378	2.105
X. Comptes de régularisation	492/3		713
TOTAL DU PASSIF	10/49	460.794	426.822

3.2. Comptes de résultats consolidés (sous forme de liste - montants en milliers d'euros)

	Codes	Exercice 2022	Exercice 2023
I. Ventes et prestations	70/76A	101.806	71.934
A. Chiffre d'affaires	70	34.264	26.622
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	2.653	2.494
C. Production immobilisée	72	0	0
D. Autres produits d'exploitation	74	62.195	40.054
H. Produits d'exploitation non récurrents	76A	2.694	2.764
II. Coût des ventes et prestations (-) [ou (+)]	60/66A	96.865	72.180
A. Approvisionnements et marchandises	60	23.337	11.762
1. Achats	600/8	23.337	11.762
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	0	0
B. Services et biens divers	61	36.226	19.314
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (+) [ou (-)]	62	28.760	36.084
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	5.359	5.079
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	631/4	-43	-520
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/8	1.731	-1.139
G. Autres charges d'exploitation	640/8	1.495	1.375
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	0	
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A		225
III. Bénéfice d'exploitation (+)			
Perte d'exploitation (-)	9901	4.941	-246

	Codes	Exercice 2022	Exercice 2023
IV. Produits financiers	75/76B	21.350	21.545
Produits financiers récurrents	75	21.100	21.545
A. Produits des immobilisations financières	750	17.787	17.861
B. Produits des actifs circulants	751	211	168
C. Autres produits financiers	752/9	3.102	3.516
D. Produits financiers non récurrents	76B	250	0
V. Charges financières (-) [ou (+)]	65/66B	1.931	2.173
Charges financières récurrentes	65	1.931	2.173
A. Charges des dettes	650	1.613	2.015
B. Réduction de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sur II.E. (dotation +, reprises -)	651		
C. Autres charges financières (+ [ou (-)])	652/9	319	158
D. Charges financières non récurrentes	66B		
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	9903	24.360	19.126
Perte de l'exercice avant impôts (-)			
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780	11	32
B. Transferts aux impôts différés (-)	680	309	31
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	505	54
A. Impôts (-)	670/3	505	54
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	9904	23.557	19.073
Perte de l'exercice (-)			
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789	33	11
Transfert aux réserves immunisées (-)	689	926	94
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	9905	22.664	18.990
Perte de l'exercice à affecter (-)			

3.3. Affectations et prélèvements

	Codes	Exercice 2022	Exercice 2023
A. Bénéfice à affecter (+)	9906	85.610	83.650
Perte à affecter (-)			
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	-9905	22.664	18.990
Perte de l'exercice à affecter (-)			
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	14P	62.946	64.660
Perte reportée de l'exercice précédent			
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. Sur le capital et les primes d'émission	791		
2. Sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2		
1. Au capital et aux primes d'émission	691		
2. A la réserve légale	6920		
3. Aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	64.660	66.032
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/7	20.949	17.619
1. Rémunération du capital	694	20.949	17.619
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3.4. Rapport de gestion (en milliers d'euros)

Le présent rapport de gestion est établi en application des articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et Associations et complète le rapport d'activités du Conseil d'Administration. Il met en évidence le bénéfice de 18.990 € dégagé par l'exercice 2023.

I) Commentaires sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2023

A. BILAN (en milliers d'euros)

Actif

Immobilisations corporelles (22/27)

La variation des immobilisations corporelles est une augmentation par rapport à 2022.

Le poste installations, machines, outillage est en hausse notamment en raison de l'activation d'immobilisation en cours à hauteur de 1.910 € (principalement EAU-027-3 – Connexion puits de la Barrière pour 1.430 €).

Les immobilisations en cours sont en hausse (+ 7.225 €) notamment en raison d'importants investissements (EAU-055 – Renouvellement DN400, 2.365 €, BAT-188 Initialis, 2.503 €, BAT 161 - EMRA, 2.901 €). Ces investissements sont majoritairement financés par des subsides (progression de ce poste du passif également).

Immobilisations financières (28)

Dans ces rubriques se retrouve la participation auprès de la SPGE souscrite dans le cadre du financement des activités de l'Assainissement et l'Assainissement bis, la variation constatée suit la valorisation de notre participation dans le capital de la SPGE et est en constante progression.

La prise de participation porte sur les travaux d'investissements de l'assainissement bis, aux frais d'exploitation et aux chantiers d'égouttage prioritaire. Ce mécanisme est à mettre en relation avec la souscription et libération partielle des communes affiliées au secteur Historique de l'Intercommunale.

De plus, IDEA détient des participations dans des entreprises en lien avec ses activités.

Sur base de décisions des Conseils d'Administration, une augmentation de la participation par le sous-secteur III.C. dans le capital de CENEO (secteur VII) a été réalisée à hauteur de 3.000 € (entièrement libéré, soit 3.000 parts PE du secteur VII).

Sur base de la décision du transfert du secteur Propreté Publique à Hygea :

- Augmentation de la participation par le secteur Propreté Publique dans le capital d'Hygea a été réalisée à hauteur de 517 € ;
- Transfert des participations de ce secteur en Val'up, Ipalle, Copidec et Recymex, soit respectivement -2.430 €, -4.207 €, - 5 € et -90 € ;
- Transfert de l'avance long terme à la société Val'UP.

Liquidation de la SA Mons Revitalisation (- 1.240 €).

Créances à plus d'un an (29)

Cette rubrique regroupe :

- Les créances détenues envers la Région wallonne dans le cadre des emprunts consentis à l'Intercommunale et dont le remboursement en principal et intérêts incombe à la Région wallonne (SOWAFINAL). Celles-ci ont également un impact sur les dettes (17) puisqu'il s'agit d'octroi de prêt pour investissement conclu dans le cadre du plan « SOWAFINAL II » entre IDEA, la Région Wallonne, la SOWAFINAL et Belfius Banque.
- Le droit réel consenti à la SPGE sur certains ouvrages d'épuration. Au cours de chaque exercice, le montant en capital versé à la SPGE l'année suivante est reclassé en créances court terme : cela justifie la diminution de ce poste.

Stock et commandes en cours (3)

Ce compte reprend essentiellement le patrimoine immobilier destiné à la vente de l'Intercommunale à concurrence de 62.478 €.

Créances à un an au plus (40/41)

- Créances commerciales

Le montant de 23.251 € se ventile comme suit :

Débiteurs particuliers	778 €
Administrations communales	4.794 €
Région et Province	3.305 €
SPGE	5.749 €
Avances et acomptes	75 €
Factures à établir	8.550 €

- Autres créances 42.242 €

Le poste « autres créances » est en baisse comparé à 2022 (- 626 €).

Une rubrique de ce poste est en lien avec la tranche échue inhérente au mécanisme de financement SOWAFINAL (+ 900 €).

On retrouve aussi la comptabilisation des dossiers subsidiés par le FEDER et autres pouvoirs subsidiant régionaux, ainsi que les travaux préfinancés pour compte des communes liées aux dossiers en cours dits « Droits de Tirage ».

Les soldes liés aux traitements salariaux et charges payés d'avance pour les agents nommés y sont également comptabilisés.

On note une diminution du poste en lien avec les chantiers Droits de Tirage (DDT), tant du sous-secteur III.B. que du sous-secteur III.C. et concerne principalement le DDT des communes de Quévy, Manage et Hensies (- 3.359 €).

Les dossiers de subvention en lien avec les chantiers /équipements de ZAE ont évolué à la hausse en 2023 (+ 10.328 €). Il s'agit des chantiers préfinancés par IDEA et en attente de liquidation de subside.

Enfin, suite au transfert du secteur Propreté Publique, les excédents de cotisation issus d'Hygea et comptabilisés en autres créances en IDEA depuis l'exercice 2017 suites aux décisions prises par les instances Hygea et IDEA, ont été transférés (- 8.777 €).

Placements de trésorerie et valeurs disponibles (50/58)

La rubrique « autres placements » est principalement liée au sous-secteur III.C. (Câble).

Conformément aux décisions des Instances, des avances court-terme inter-secteurs de l'ordre de 12.375 € ont été réalisées en 2023 par le sous-secteur III.C. (6.000 € en 2022).

Ces avances sont à l'avantage du secteur Historique pour le préfinancement des divers projets, actuellement en cours de réalisation.

Des remboursements sont opérés lorsque les subsides éventuels liés aux projets préfinancés sont perçus et tenant compte de la trésorerie. 6.000 € ont été remboursés au cours de l'année 2023.

Comptes de régularisation (490/1)

Ils comprennent les charges à reporter relatives à des contrats d'assurances et des produits à imputer liés à des intérêts financiers.

Passif

Apport (11)

Secteur I	Communes de Mons-Borinage	3.857
	Communes du Centre	3.785
	Province de Hainaut	150
	- capital Égouttage prioritaire non totalement libéré	10.671
	- capital Travaux assainissement bis non totalement libéré	5.070
	- capital Frais de Fonctionnement non totalement libéré	5.467
	- capital Dihecs non totalement libéré	751
Secteur II	Communes de Mons-Borinage	921
Propreté Publique	Communes du Centre	772
Secteur III.A.	Communes de Mons-Borinage	1.653
	Communes du Centre	1.302
Secteur III.B.	Communes de Mons-Borinage	51.895
	Communes du Centre	68.963
Secteur III.C.	Communes de Mons-Borinage	3.264
	Communes du Centre	4.537
TOTAL		163.058

En parallèle de la prise de participation d'IDEA au capital de la SPGE pour les travaux d'Égouttage Prioritaire, Travaux d'Assainissement bis et les 25 % de frais de fonctionnement de l'assainissement bis, il y a lieu de comptabiliser la participation des communes pour ces nouveaux travaux, ainsi que pour leur intervention annuelle dans les frais de fonctionnement.

Depuis 2012, divers chantiers financés partiellement ou totalement via les Droits de Tirage ont été lancés.

Un solde de 3.343 € reste ouvert.

Plus-value de réévaluation (12)

Ce poste n'a enregistré aucune évolution en 2023.

Réserves (13)

On y retrouve la comptabilisation en 2020, 2022 et 2023 des plus-values sur vente de deux bâtiments relais et d'une maison faisant partie du parc immobilier. La taxation de ces produits peut être étalée sur base du projet d'investissement de nouvel immobilisé activé dans les trois ans de la réalisation de la vente (soit respectivement 870 €, 1.235 € et 125 €).

Bénéfice reporté (140)

Le solde du bénéfice de l'exercice, après distribution des dividendes, est reporté à l'exercice suivant.

En 2023, ce poste est en nette diminution par suite :

- Du faible résultat déficitaire de l'exercice du secteur Historique (- 26 €).
- Du résultat bénéficiaire de l'exercice du sous-secteur III.A. (168 €)
- Du faible résultat bénéficiaire de l'exercice du sous-secteur III.B. (24 €), après distribution de dividendes.
- Du résultat du sous-secteur III.C. (1.206 €), après distribution de dividendes pour un montant de 392 €.

Subsides en capital (15)

S'élèvent à 33.830 € et sont relatifs aux subsides Etat/Région/ FEDER.

Ces subsides sont destinés à financer partiellement les immobilisations corporelles. Ils sont en progression suites aux nouveaux projets des immobilisés en cours (EAU-055 – Renouvellement DN400, 2.365 €, BAT-188 Initialis, 2.503 €, BAT 161 - EMRA, 2.901 €).

Provisions pour risques et charges (16)

S'élèvent à 20.754 € en 2023 contre 21.873 € en 2022 (- 1.119 €).

En 2023, la finalité des mouvements de provisions sur des zones en cours d'équipement est une diminution (1.293 € contre augmentation de 1.382 € en 2022).

Des reprises et dotations de provisions liées aux gros entretiens et grosses réparations sur les activités Eau (chaude et froide) se finalisent par une reprise nette de 314 €.

Les provisions « Litiges et Contentieux », au vu des évolutions de certains dossiers, ont été adaptées.

Reprise de provision en lien avec la cotisation de responsabilisation a également été enregistrée.

Dettes à plus d'un an (17)

Il s'agit de la totalité des emprunts contractés par IDEA dont le remboursement de certains est assuré par les Pouvoirs publics (SOWAFINAL).

Les droits de location-financement en lien avec la SPGE sont en diminution.

Contrairement à 2022, pas de nouvelles conventions SOWAFINAL en 2023.

Dettes à un an au plus (42/48)

L'évolution est importante et provient de divers composants qui varient différemment (- 33.028 €) :

- dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42) :
Baisse de 901 €.

Il s'agit des tranches d'emprunt à rembourser en 2024 sur les emprunts contractés auprès des différents organismes bancaires (tranches de remboursement progressives). La diminution est liée principalement aux emprunts bancaires qui sont arrivés à terme (dont le total des tranches annuelles s'élevait à 700 €).

- dettes financières (43) :
Augmentation du poste qui reprend les intérêts et les tranches de capital 2023, prélevées début 2024. On y retrouve aussi l'ouverture de crédit auprès de CBC à hauteur de 1.000 € (ayant permis d'obtenir un volant de trésorerie fin 2023).
- dettes commerciales (44) :
Baisse de 6.110 €.

Elles sont constituées d'états d'avancement ainsi que de factures inhérentes aux différentes activités.

Fin 2022, importante progression liée aux factures de fin d'année en lien avec les travaux sur la zone de Manage Nord, soit 4.884 €.

- acomptes reçus (46) :
Constitués essentiellement des avances Région wallonne et des montants perçus comme avance sur des ventes (options sur terrains industriels).
- autres dettes (47/48) :
Diminution de 28.273 €.

Il s'agit principalement du transfert des excédents de cotisation comptabilisés en secteur Propreté Publique suite au transfert à Hygea (- 25.388 €).

Les soldes des dividendes 2023 (III.B. / III.C.) à verser aux communes y est repris comme les exercices précédents.

Les acomptes sur dividendes pour le secteur III.B. et III.C. versés en juillet et en décembre de l'année 2023 permettent aux associés de bénéficier de liquidités préalablement à la date d'approbation des comptes par l'AG statutaire de juin de l'année 2024.

B. COMPTE DE RÉSULTATS (en milliers d'euros)

Le résultat consolidé de l'exercice 2023 de l'Intercommunale est un bénéfice de 18.990 €.

Les résultats distincts relatifs à chaque secteur d'activités de l'Intercommunale sont :

Secteur I : mali de 26 € ;

Secteur II : équilibre ;

Secteur III.A. : boni de 168 € ;

Secteur III.B. : boni de 17.251 € ;

Secteur III.C. : boni de 1.598 €.

Les principaux constats relatifs au compte de résultats sont les suivants :

1. En matière de charges

Approvisionnement et marchandises

La diminution de ce poste provient des travaux d'infrastructure sur les terrains destinés à la vente. (- 11.575 €).

Services et biens divers

Les biens et services représentent 19.314 € et sont en baisse comparativement à 2022 (36.226 €). La baisse est principalement justifiée par le transfert de l'activité Propreté Publique.

Frais de personnel

La masse salariale de 36.084 € est en progression (soit 25,47 %, contre 28.760 € en 2022).

Cette augmentation correspond à la conjonction des éléments suivants :

- Application de 5 index 2022 sur l'année 2023 ainsi que 2 index 2023 : soit + 6,00 %.
- Application des annales, biennales, évolution de carrière, soit + 1,97 %.
- Les mouvements en lien avec la situation des agents (absences, interruptions de carrière, ...) ont généré globalement une augmentation de l'ordre de + 1,08 %.
- Les mouvements en lien avec les engagements (entrées/sorties) ont généré globalement une diminution de l'ordre de + 4,50 %.
- Réduction APE comptabilisé en subsides depuis 2022

- La cotisation responsabilisation soit un montant de 5.737 € en 2023 contre 2.424 € en 2022. Il s'agit d'une légère progression comparée à l'exercice précédent ; (+ 11,53 %)
- Les autres charges salariales (formations, frais de déplacements, collations, vêtements de travail, etc.) sont en augmentation notamment au niveau des frais de déplacement missions (+ 40 €) et des primes assurances personnel (+ 27 €) et de l'assurance groupe (+ 230 €).

Amortissements

La charge d'amortissements est de 5.159 €, légère diminution en 2023 (- 220 €).

Réductions de valeurs sur créances commerciales

Ces charges sont en diminution comparativement à 2022.

Reprise de la réduction de valeur de 591 € qui avait été comptabilisée en lien avec le projet de doublet géothermique.

Dotation d'une réduction de valeur actée suite à la valorisation des serres de Saint-Ghislain (102 €).

Provisions

Au global, le mouvement est une reprise de provision de 1.139 €.

Les provisions « Litiges et Contentieux », au vu des évolutions de certains dossiers, ont été adaptées.

L'impact global en 2023 des mouvements de provisions ciblées sur les terrains industriels, est une reprise de provision de 89 € (dotation de 1.382 € en 2022).

L'objectif des mouvements sur les provisions étant de tenir compte des coûts des travaux futurs dans les prix de revient des zones d'activité économique.

Autres charges d'exploitation

Ce poste est relativement stable par rapport à 2022.

Il s'agit essentiellement des taxes sur les prises d'eau probabilisable ainsi que la redevance de protection enregistrées au niveau de l'activité « production/distribution d'eau ».

Charges financières

Ces coûts sont en progression en 2023. Comme pour les exercices précédents, les prêts du sous-secteur III.C. (Câble) en faveur du secteur Historique ont été comptabilisés ainsi que les intérêts sur emprunts bancaires.

Au vu de la hausse des taux d'intérêts, la rémunération des nouvelles avances court terme consenties a été adaptée afin de tenir compte de la réalité des marchés financiers.

Les charges financières récurrentes sont en légère baisse.

Au niveau des charges liées aux emprunts SOWAFINAL, il est à noter que l'impact global est neutre car ces intérêts sont intégralement subsidiés via compensation avec des produits financiers.

Prélèvement et transfert aux réserves immunisés

La plus-value 2023 de la vente d'un immobilisé (maison opérations immobilières) (+ 125 €) tout comme la plus-value réalisée en 2022 sur la vente du bâtiment TBA (1.234 €) ont été transférée en réserves immunisées.

La taxation de ces produits peut être étalée sur base du projet d'investissement de nouvel immobilisé activé dans les trois ans de la réalisation de la vente.

La plus-value reportée en 2020 (870 €) fait l'objet d'un prélèvement de 43 € depuis 2022 suite à l'activation de l'investissement justifiant le report.

Impôts

IDEA est soumis à l'impôt des sociétés.

L'exercice 2023 subira l'impact fiscal sur la quote-part des ATN lié aux voitures de société.

2. En matière de produits

Depuis 2008, le secteur Historique compte parmi ses recettes, les cotisations des associés à concurrence de 2,5 €/habitant (jamais indexées).

De manière générale, les ventes et prestations des différents domaines d'activités de l'Intercommunale sont d'un montant de 71.934 € en 2023 contre 101.806 € en 2022. La diminution s'explique par le transfert du secteur Propreté Publique dont les recettes d'exploitation s'élevaient à 20.821 € en 2022.

Pour le secteur Historique, les recettes d'exploitation des différents domaines d'activités sont de 68.758 € en 2023 contre 78.380 € l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires 2023 se ventile par activité comme suit :

Pour le secteur I	<u>26.622 €</u>
Épuration	0 €
Ventes de biens	3.319 €
Vente d'eau	8.903 €
Bureau d'études	7.230 €
Surveillance	1.827 €
Géothermie	1.231 €
Halls-relais	787 €
Garocentre	458 €
Urbanisme	665 €
Foncier Opérations immobilières	1.751 €
Gestion énergétique des bâtiments	37 €
Prestations administratives	288 €
Prestations entretien des biens	4 €
Assainissement bis	121 €
Foncier SPGE	1 €
Pour le secteur II	<u>0 €</u>
Chiffre d'Affaires Total	<u>26.622 €</u>

Les superficies vendues en 2023 sont de 14,14 Ha contre 59,64 Ha en 2022.

L'année 2023 compte 13 ventes contre 21 en 2022.

L'année 2022 consolide 67 postes de travail au sein des entreprises des ZAE IDEA et crée 130 nouveaux postes, soit un total de 197 emplois. L'investissement 2023 de ces entreprises s'élève à 46.205 €.

Les ventes d'eau représentent, en volumes 8,4 millions de m³ en 2023 soit une diminution de $\pm 757.000 \text{ m}^3$ par rapport à 2022 (- 8,29 %). Globalement, il est constaté une baisse des consommations de gros clients. Le chiffre d'affaires 2023 est de 8.903 € contre 9.466 € en 2022.

La Direction « Etudes et Réalisations- Surveillance » enregistre un chiffre d'affaires de 9.054 €. Il s'agit d'une amélioration dans la continuité des exercices précédents.

En ce qui concerne les autres produits d'exploitation (40.054 €), il s'agit essentiellement des subsides pour :

- le personnel contractuel (APE)	595 €
- ATN, retenue personnel	177 €
- autres produits d'exploitation (assurances, subs LME,...)	2.947 €
- les travaux sur parcs industriels	8.668 €
- la cotisation des communes	1.325 €
- l'assainissement	24.291 €
- l'assainissement bis	2.043 €

Les autres produits d'exploitation non récurrents (autrefois désignés comme « exceptionnels ») portent principalement sur les écritures d'intervention par la SPGE d'une partie des frais d'exploitation liés aux amortissements des autres stations SPGE (2.545 €).

Produits financiers

Les produits financiers 2023 sont principalement composés :

- du dividende 2023 CENEO de 17.365 € ;
- de dividendes encaissés provenant des participations financières détenues par le sous-secteur III.C. (SOCOFE pour 81 € -Secteur VII de CENEO pour 150 € et Magna Wind Park pour 263 €);
- d'autres produits de placement de l'ordre de 134 €, dont 73 € liés aux coupons de produits de placement (Sous-secteur III.C.).
- Au niveau produits financiers liés aux emprunts SOWAFINAL (1.715 €), il est rappelé que l'impact global est neutre.

II) Affectation du résultat

Le résultat 2023 est affecté comme suit :

Bénéfice de l'exercice	18.990 €
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	64.660 €
Prélèvement sur les Autres Réserves disponibles	0 €
Affectation à la réserve légale	0 €
Affectation au capital	0 €
Affectation aux autres réserves	0 €
Bénéfice reporté	66.032 €
Rémunération du capital	17.619 €

III) Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Etant donné la volonté des communes associées au sous-secteur III.C. de bénéficier d'une deuxième enveloppe de 20.000 € en lien avec les apports de l'ex-activité câble, le Conseil d'Administration du 22 mai 2024 a également décidé que le solde du 1^{er} droit de tirage de 3.285 € ferait l'objet d'une réduction de capital en 2024 afin de rembourser les fonds aux communes bénéficiaires.

IV) Justification de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit

L'article L1523-26, §2, al.3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit qu'« Au moins un membre du comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit ».

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Comité d'Audit de l'intercommunale est composé de 5 membres dont au moins un membre dispose de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit dès lors que celui-ci dispose d'un diplôme en comptabilité.

V) Indications relatives aux activités en matière de Recherche et de Développement

Néant.

VI) Circonstances influençant notablement le développement

Néant.

VII) Participations

En regard du Code des Sociétés, il est établi que tous les éléments de faits propres à IDEA, permettant de définir la notion de contrôle telle que définie par la loi, n'obligent pas la consolidation de l'Intercommunale avec ses différentes filiales.

Éléments importants survenus en 2023 (en milliers d'€)

A. Nouvelles participations

Néant

B. Majoration des participations – augmentation de capital

CENEO - Secteur VII (3.000 €)

HYGEA (517 €)

C. Demande de libérations complémentaires

D. Vente d'actions

E. Liquidation

Mons Revitalisation

F. Transfert

Ipalle

Copidec

Recymex

VAL'UP (ex VALODEC)

G. Réduction de valeur

Néant.

VIII) Succursales

La société ne dispose pas de succursale.

IX) Pertes reportées et règles de continuité

Compte tenu de l'affectation du résultat proposée la société ne présente pas de pertes reportées au terme de l'exercice 2023.

X) Instruments financiers

La société n'a pas eu recours à l'utilisation d'instruments financiers.

XI) Rachat et détention d'actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

XII) Principaux risques et incertitudes

Néant

XIII) Divers

Conformément aux articles L1523-13, §4 et L1523-16 du Code de la démocratie locale, le plan financier pluriannuel repris au plan stratégique 2023-2025 a été proposé et voté lors de l'Assemblée Générale du 21/12/2022. La première révision de ce budget pluriannuel a été approuvée par l'Assemblée Générale de décembre 2023.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Intercommunale : <https://www.idea.be/fr/documents-telechargeables.html>

En ce qui concerne les autres informations imposées par le Code de la Démocratie Locale, voici les informations souhaitées :

Structure de l'emploi

À la fin de l'année 2023, l'Intercommunale IDEA occupait 343 personnes réparties comme suit : 108 femmes et 235 hommes.

Répartition du personnel par site d'activité

- 174 personnes au siège social de Mons (services administratifs, Études et Réalisations, Aménagement du Territoire et Urbanisme, etc.) ;
- 5 agents répartis dans les stations d'épuration
- 104 personnes à Wasmuël et Saint Ghislain (production d'eau, géothermie, distribution et épuration) ;
- 35 personnes à Seneffe (production d'eau, distribution et épuration) ;
- 12 personnes à Cuesmes (Facility Management) ;
- 10 personnes (LME).
- 3 personnes à l'Umons - Hub

Répartition du personnel par statut

- 179 agents nommés (statutaires) dont 158 employés et 21 ouvriers ;
- 125 agents contractuels dont 84 employés et 41 ouvriers ;
- 39 agents contractuels subventionnés dont 30 employés et 9 ouvriers.

Mouvement du personnel

Au cours de l'année 2023, les mouvements au sein du personnel se répartissent comme suit :

- Entrées : 19
- Sorties : 12

Répartition du personnel par sexe et par tranche d'âge

- 7 agents âgés entre 18 et 25 ans ;
- 46 agents âgés entre 26 et 35 ans ;
- 105 agents âgés entre 36 et 45 ans ;
- 118 agents âgés entre 46 et 55 ans ;
- 67 agents âgés entre 56 et 65 ans.

Evolution et prévision d'emploi

En 2024, chaque direction envisage de réaliser ou a déjà réalisé les engagements suivants :

- 10 recrutements pour la DCE (8 financés par la SPGE)
- 20 recrutements pour la DER
- 8 recrutements pour la DATUF
- 2 recrutements pour la DFI
- 1 recrutement pour la DJ
- 2 recrutements pour la DRHSG
- 4 recrutements pour la DIEFM

Organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel est disponible via le lien suivant :

<http://www.idea.be/fr/l-idea/equipe.html>

Structure de l'organisation

Société coopérative, IDEA est gérée par :

- une **Assemblée Générale** composée de représentants de la Province, des Communes et des CPAS associés ainsi que la zone de secours Hainaut- Centre. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent l'Intercommunale. Elle est seule compétente pour la prise de certaines décisions définies par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

- un **Conseil d'Administration** composé de 20 administrateurs représentant les communes associées, La Province du Hainaut, les organisations syndicales et le monde industriel ;
- un **Comité de Rémunération** composé de 5 administrateurs ;
- un **Bureau Exécutif** composé du Président, de la Vice-Présidente et de 3 administrateurs.
- un **Comité d'Audit** composé de 5 administrateurs

L'Intercommunale est structurée en 3 secteurs d'activités :

- le **secteur Historique**, qui compte 24 communes, comprend le Développement Économique, l'Animation Économique, l'Aménagement du Territoire, l'Urbanisme et le Foncier, les Études et Réalisations diverses ainsi que les activités relatives à l'Eau, c'est-à-dire la production/distribution d'eau, l'assainissement des eaux usées, le démergement et la géothermie ;
- le **secteur Propreté Publique** comprend la participation, sous quelque forme que ce soit, à tout projet ou partenariat commun avec Hygea, notamment en termes de création d'activités économiques liées à la valorisation des déchets ainsi que la détention des actifs fonciers et la conclusion de tous accords avec Hygea les concernant.
- le **secteur Participations**, qui compte 27 communes affiliées, comprend la gestion des participations de l'IDEA dans les divers domaines liés à son objet social (III.A.), les participations détenues en CENEO SC (CENEO : Intercommunale Pure de Financement du Hainaut en matière énergétique) (III.B.) ainsi que les produits financiers relatifs aux placements/investissements/ participations des fonds issus de la cession de l'activité Câble (III.C..) (voir en annexe le détail des communes affiliées aux différents sous-secteurs).

IDEA détient diverses participations dans plusieurs entreprises liées.

Voici le détail par secteurs et sous-secteurs.

A noter en annexes C 6.5.1 du BNB les compléments en lien avec chacune des participations détenues.

Liste des sociétés dans lesquelles IDEA détient une participation ainsi qu'un ou plusieurs mandat(s) :

- Développement Économique et Aménagement du Territoire :
 - Etrave ASBL
 - Etrave SA
 - La Maison de l'Entreprise (LME SA)

- PACO SC
 - PARKOH SC
 - Wallonie Développement SC
 - Digital Attraxion SA
 - GIE CITW+
 - Feluy M2M SA
- Eau :
- AQUAWAL SA
 - CITV SC
 - GIE Valorisation de l'Eau d'Exhaure des Carrières de Soignies et d'Ecaussinnes
 - SPGE SA
 - SWDE SC
- Energie :
- Magna Wind Park SA
 - SOCOFE SA
 - NEOVIA SC
 - CENEO SC
- Foncier et logement :
- IDE IMMO SA
 - IMBC IMMO LEASE SA
 - MONS REVITALISATION SA (liquidée en 2023)
 - Triage Lavoir du Centre SA (liquidée en 2022)
- Financier/IT :
- IMIO SC
 - SOFIBAIL SA (en cours de liquidation)
- Secteur Propreté Publique (Tft par apport mixte à Hygea au 01/01/2023) :
- COPIDEC SC, transfert par apport mixte à Hygea au 01/01/2023
 - HYGEA SC
 - IPALLE SC transfert par apport mixte à Hygea au 01/01/2023
 - RECYMEX SC transfert par apport mixte à Hygea au 01/01/2023
 - VAL'UP (ex VALODEC) SA transfert par apport mixte à Hygea au 01/01/2023

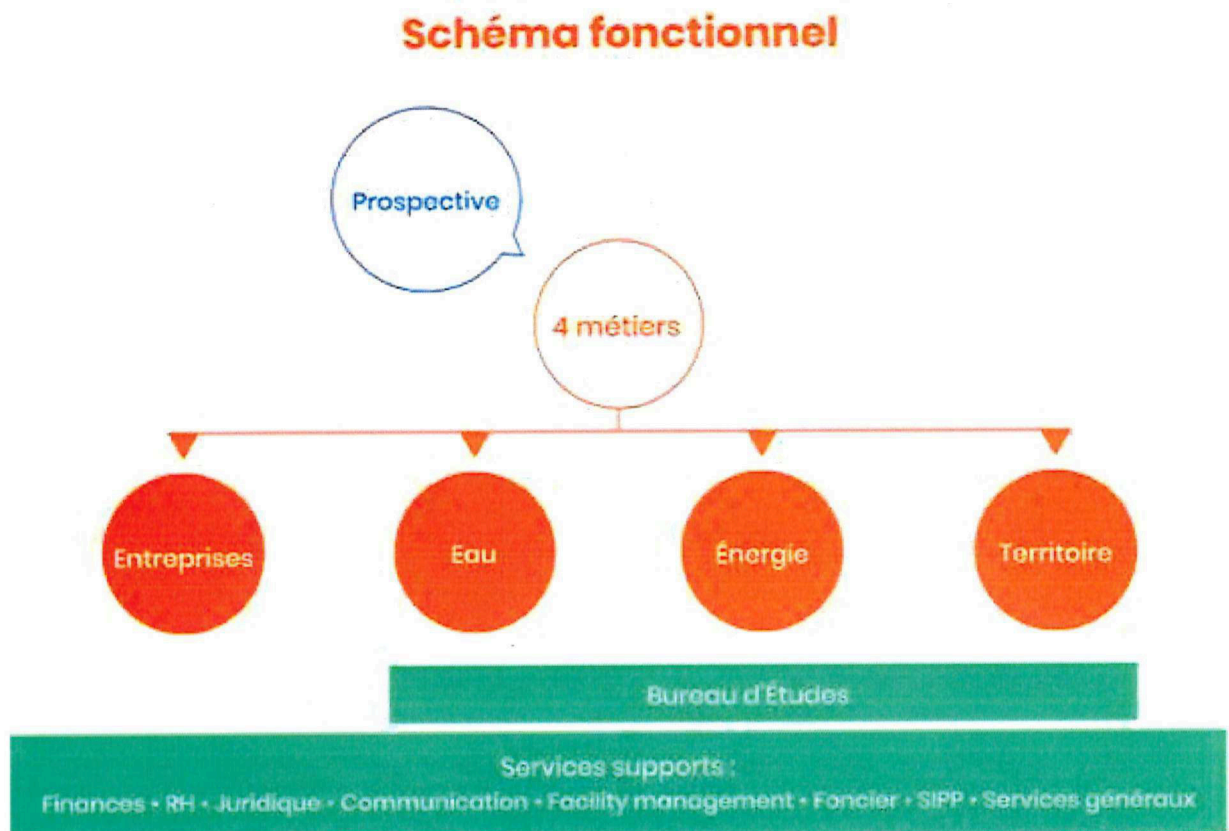
3.5. Rapport d'évaluation annuel 2023 du Comité de Rémunération de l'Intercommunale IDEA

Rapport d'évaluation annuel 2023 du Comité de rémunération de l'intercommunale IDEA (art. L1523-17 §2 AL 3 CDLD)

1. Informations générales sur l'intercommunale IDEA

Pour préciser le contexte dans lequel les Président(e)s, les administrateurs(trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler les activités de l'intercommunale et quelques chiffres représentatifs de celle-ci.

IDEA exerce en effet de nombreuses missions d'intérêt général regroupées autour de 4 pôles métiers :



Pôle Dynamisme économique et entrepreneurial :

- gestion et commercialisation de 60 zones d'activité économique et de 19 infrastructures d'accueil ;
- accueil des investisseurs et aide à l'implantation ;
- hébergement des TPE et des PME ;
- animation économique (économie circulaire, « Commune support », etc.).

Pôle Développement territorial :

- mise en œuvre et équipement des zones d'activité économique ;
- études urbanistiques et d'aménagement du territoire (rénovation urbaine, RCU, RUE, ...)
- développement de projets d'assainissement et de réaffectation de friches industrielles, etc.
- études dans les secteurs de la mobilité/multimodalité et du tourisme/loisirs ;
- accompagnement des communes dans la définition de leurs centralités et en matière de SMART CITIES ;

Pôle Eau :

- IDEA est un organisme d'assainissement agréé (OAA) : étude, réalisation et exploitation d'un réseau de 30 stations d'épuration et de nombreuses stations de pompage ;
- démergement (lutte contre les inondations) : étude, réalisation et exploitation des stations de pompage ;
- production et distribution d'eau potable aux entreprises : étude, réalisation et exploitation du réseau (conduites, puits de captage et châteaux d'eau)
- valorisation des eaux d'exhaure des carrières ;
- analyses physico-chimiques et bactériologiques ;
- gestion intégrée de l'égouttage.

Pôle Energie :

- géothermie : études et exploitation de trois puits géothermiques + développement de nouveaux puits
- développement de projets éoliens sur le Cœur du Hainaut ;
- compétitivité énergétique du territoire ;
- mise en place de CER (Communautés d'énergie renouvelable) au sein des ZAE ;
- développement de la filière de valorisation de la biomasse locale.

	Total ventes et prestations au 31/12/2023	Personnel au 31/12/2023	Capitaux propres consolidés
IDEA	71.933.763,47 €	343	250.105.563,06 €

2. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'Administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Les montants ci-après des indemnités de fonction attribuées aux Présidents et vice-Président ont été arrêtés par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019 et suite à une demande de la Tutelle, par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2019. Ils ont été approuvés en fonction des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires, au personnel occupé et ce, dans le respect des plafonds autorisés par l'AGW du 20/12/2007.

Indemnité annuelle de fonction revenant au Président de l'intercommunale

Montant brut : 19.997,14 €, c'est-à-dire le plafond actuel prévu par le CDLD à l'indice pivot 138.01 au 1er janvier 1990 (soit 40.792,17 € à l'index au 01/12/2023).

Indemnité annuelle de fonction revenant aux Vice-Présidents de l'intercommunale

(Administrateurs chargés de fonctions spécifiques autres que la gestion journalière)

6.249,12 € à l'indice pivot 138.01 au 1er janvier 1990 (soit 12.747,58 € à l'index au 01/12/2023) ;

Jetons de présence revenant aux Administrateurs(trices)

Le jeton octroyé par présence est de 150 € pour la participation aux différents comités dont ils sont membres.

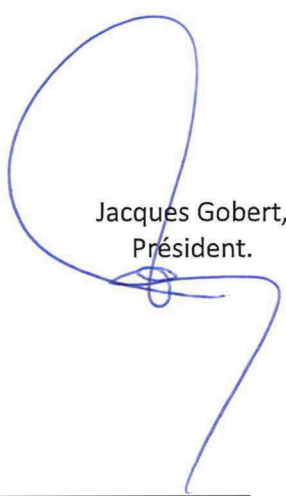
Montant total des jetons octroyés à l'ensemble des administrateurs pour leur présence aux Conseils d'Administration : 32.700 €.

3. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction

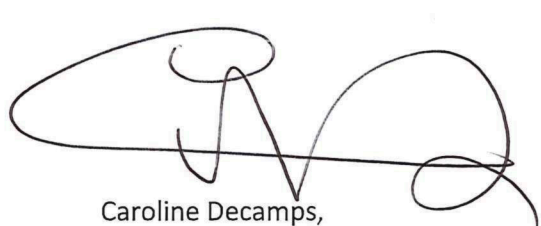
La masse salariale globale annuelle brute 2023 du staff de direction comprenant les membres du Comité de Direction s'élève à 1.497.007,48 €, se décomposant comme suit :

Total rémunération annuelle ¹	1.485.206 €
Total avantages extra légaux ²	11.801 €
Total	1.497.007 €

Ainsi fait à Mons, le 22 mai 2024.



Jacques Gobert,
Président.



Caroline Decamps,
Directrice Générale.

¹ en application des sections 1 et 2 du statut pécuniaire du personnel

² càd les chèques-repas et l'assurance hospitalisation prévus par le statut pécuniaire et applicable à l'ensemble du personnel

3.6. Rapport annuel 2023 de rémunération de l'Intercommunale IDEA (AG, CA, BE, etc.)

Rapport annuel de rémunération 2023 du Conseil d'Administration de l'Intercommunale IDEA (art. L6421-1 du CDLD)

Numéro d'identification (BCE)	0201105843
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	IDEA
Période de reporting	2 ^{ème} semestre 2022 -2023

L'article L6421-1 prévoit : « *Le conseil communal, provincial ou de C.P.A.S. ainsi que le principal organe de gestion de l'intercommunale, des sociétés à participation publique locale significative, de l'association association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, de la société de logement de service public, de l'A.S.B.L. communale ou provinciale, de la régie communale ou provinciale autonome, de l'association de projet ou de tout autre organisme supralocal établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.* »

Les informations devant y figurer sont reprises ci-dessous.

Remarque importante :

Les données de reporting reprise dans le cadre du présent rapport de rémunération correspondent aux données relatives au second semestre 2022 et à l'année 2023. En effet, suite à la transmission du rapport de rémunérations relatif à l'exercice comptable 2022 à l'Autorité de Tutelle, la Direction du Contrôle des mandats a signalé à l'intercommunale que la manière de procéder au paiement des jetons de présences n'était pas correcte dans la mesure où les informations contenues dans le rapport ne permettaient pas d'effectuer un contrôle optimal des rémunérations perçues au cours de l'année 2021 correspondant à une présence effective au cours de la même année de référence. Les jetons de présences repris sur la fiche fiscale de l'année N avaient trait aux présences du 2^{ème} semestre de l'année précédente (année N-1) et du 1^{er} semestre de l'année en cours (année N). Une distinction était donc à opérer entre les présences sur une année et les montants repris sur la fiche fiscale.

Dès lors, afin de se conformer aux exigences légales et permettre le contrôle de la Direction du Contrôle des mandats, il a donc été nécessaire d'effectuer une régularisation dans le courant de l'année 2023 afin de permettre, à partir de 2024, de reprendre sur la fiche fiscale les montants des jetons de l'année N relatifs aux présences de l'année N.

Par conséquent, ce rapport est établi conformément au nouveau modèle fixé par le Gouvernement wallon, par arrêté ministériel du 11 avril 2022.

	Nombre de réunions (2 ^{ème} semestre 2022)
Assemblée générale	1
Conseil d'administration	4
Bureau exécutif	9

Comité de rémunération	0
Comité d'Audit	1
Comité de secteur	Néant

	Nombre de réunions 2023
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	11
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	1
Comité de secteur	Néant

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;

- Indemnité annuelle de fonction revenant au Président de l'intercommunale
Montant brut indexé – Jacques GOBERT : 40.058,94 €

Mois	Indemnité mensuelle	Présence au CA	Présence au BE	Taux de présence global	Présence au comité d'audit	Présence au comité de rémunération
01-01-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-02-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-03-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-04-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-05-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-06-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-07-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-08-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-09-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-10-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-11-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-12-2022	3.399,35	Oui	Oui	100%	-	-
Total	40.058,94					

- Indemnité annuelle de fonction revenant à la Vice-Présidente de l'intercommunale
Montant brut indexé – Bénédicte POLL : 12.518,47 €

Mois	Indemnité mensuelle	Présence au CA	Présence au BE	Taux de présence global	Présence au comité d'audit	Présence au comité de rémunération
01-01-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-02-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-03-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-04-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-05-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-06-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-07-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-08-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-09-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-10-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-11-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-12-2022	1.062,30	Oui	Oui	100 %	-	-
Total	12.518,47					

- Jetons de présence revenant aux Administrateurs(trices)

Le jeton octroyé par présence est de 150 €.

Montant total des jetons octroyés à l'ensemble des administrateurs pour leur présence aux Comités de gestion et Conseils d'Administration : 32.700 €.

Administrateurs	Nombre de jetons	Rémunération annuelle brute	Taux de présence global ¹
BOUCHEZ Georges-Louis	13	1950	88 %
CHAMBRE DE COMMERCE et d'INDUSTRIE (Jérôme VECCHIO)	27	4050	96 %
CONSIGLIO Joseph	15	2250	96 %
DESCHAMPS Sébastien	15	2250	96 %
DESSILLY Vincent	8	1200	47 %
DONFUT Julien	7	1050	44 %
DUPONT Xavier	15	2250	88 %
DURIGNEUX Joris	8	1200	50 %
LAFOSSE Pascal	8	1200	42 %
LOISEAU Vincent	24	3600	75 %
MARTIN Nicolas	21	3150	78 %
OLIVIER Daniel	6	900	27 %
PAPIER Xavier	15	2250	82 %
PARDO Domenico	5	750	29 %

¹ Calculé sur la base du nombre de réunions organisées durant le second semestre 2022 et durant l'année 2023.

POZZONI Bruno	10	1500	60 %
SAKAS Achile	8	1200	39 %
WINCKEL Fabienne	13	1950	68 %
Total	218	32700 €	

Les montants repris ci-dessus correspondent aux jetons de présences perçus lors de l'exercice comptable 2023. Néanmoins ceux-ci correspondent aux jetons payés :

- Au 2^e semestre 2022 ;
- Au 1^{er} semestre 2023 ;
- Au 2^e semestre 2023.

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;

La masse salariale globale annuelle brute 2023 du comité de direction comprenant la Directrice Générale et 8 Directeurs s'élève à 1.497.007 €, se décomposant comme suit :

Total rémunération annuelle ²	1.485.206 €
Total avantages extra légaux ³	11.801 €
Total	1.497.007 €

Direction Générale	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques-repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DECAMPS Caroline	269429	31611	301040	793	683		1476	302516

¹ Les avantages de toute nature dont bénéficie la fonction dirigeante locale (GSM, ordinateur portable, véhicule) sont exclus de la rémunération annuelle, selon l'annexe 4 du CDLD, et dès lors déduits de l'imposable.

² en application des sections 1 et 2 du statut pécuniaire du personnel.

³ c'est-à-dire les chèques-repas et l'assurance hospitalisation prévus par le statut pécuniaire et applicable à l'ensemble du personnel.

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local

(Biffer la mention inutile)

- ¹
- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ?

~~Oui~~/Non

- ~~Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?~~

~~_____~~ Oui/Non

² en application des sections 1 et 2 du statut pécuniaire du personnel

³ c'est-à-dire les chèques-repas et l'assurance hospitalisation prévus par le statut pécuniaire et applicable à l'ensemble du personnel

• Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?

— Oui/Non

• Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
BENRUBI Benjamin	124365	14658	139024	756	683		1439	140462

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
CAPIAU Pascal	138449	16082	154531	686	894		1580	156111

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DELFANNE Carine	144501	16594	161095	863	566		1429	162524

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DE BROUCKERE Fanny	121982	14362	136344	838	380		1218	137562

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DINANT Axelle	129809	15294	145102	518	622		1140	146242

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
FINET Geneviève	132694	15644	148338	863	199		1062	149400

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalis ation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
LIBERT Stéphanie	132694	15644	148338	760	730		1490	149829

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalis ation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
THIRY Patrice	135426	15967	151393	592	376		967	152361

3° la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;

Sociétés	Forme	N° BCE	Montant des participations	Pourcentage de participations	Nombre de représentants au sein de l'organe de gestion	Représentants au sein de l'organe de gestion	Nombre de représentants au sein de l'AG	Représentants au sein de l'AG
Développement économique et aménagement du territoire								
Digital Attraxion SA	S.A.	658.992.957	25.000,00 €	< 1%	2	Patrice THIRY Gaël Di Zio	2	Patrice Thiry Gaël Di Zio
Feluy M2M	S.A.	749.887.303	336.000,00 €	48,00%	3	Geneviève FINET Caroline DECAMPS Benoît LEFEBVRE	1	Caroline DECAMPS
ETRAVE SA	S.A.	459.594.017	49.578,00 €		1	Geneviève FINET (2022-2028)	1	Geneviève FINET
GIE CITW+* (liquidée depuis le 21/12/23)	GIE	667.546.773	0,00 €	0,00%	1	Stéphanie LIBERT Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
La Maison de l'Entreprise (LME)	S.A.	459.176.323	141.331,25 €	24,99%	1	Patrice THIRY Caroline Decamps Geneviève Finet	1	Caroline DECAMPS
Magna Wind Park SA	S.A.	568.568.567	25.000,00 €	25,00%	1	Benoît LEFEBVRE		
PACO SCRL	S.C.	475.273.274	74.368,06 €	3,00%	2	Geneviève FINET Stéphanie LIBERT Catherine Thiernesse (suppléant) Yannick Habran (suppléant)	1	Stéphanie LIBERT

SPARKOH!	S.C.	462.311.896	23.799,50 €	1,00%	1	Julien DONFUT	1	Julien DONFUT
Wallonie Développement SCRL	S.C.	874.449.060	5.000,00 €	14,28%	2	Stéphanie LIBERT Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
Eau								
AQUAWAL SA	S.A.	466.523.181	351.720,80 €	5,62%	2	Caroline DECAMPS	1	Benjamin BEN RUBI
CITV SCRL	S.C.	841.047.804	6.175,00 €	33,19%	4	Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
						Pascal CAPIAU		
						Benoît STEVENS		
						Benjamin BEN RUBI		
GIE Valorisation de l'Eau d'Exhaure des Carrières de Soignies et d'Ecaussinnes*	GIE	479.987.078	2.500.000,00 €	50,00%	3	Sophie NACCI David CHARLET Pascal CAPIAU	1	Fanny DE BROUCKÈRE
Société digitale des eaux de Wallonie (Digit'Eaux)	S.C.	794.566.590	25,00 €	< 1%	1	Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
SPGE	S.A.	420.651.980	16.287.803,89€		1	Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
SWDE	S.C.	230.132.005	54.486,09 €		0		1	Caroline DECAMPS
Foncier et logement								
IDE IMMO	S.A.	869.886.694	15.600,00 €	25,00%	3	Stéphanie LIBERT Caroline DECAMPS Jacques GOBERT	1	Stéphanie LIBERT
IMBC IMMO LEASE	S.A.	869.752.676	990.000,00 €	9,90%	2	Caroline DECAMPS Jacques GOBERT	1	Caroline DECAMPS
Mons Revitalisation (liquidée depuis le 28/03/2023)	S.A.	860.793.143	1.240.000,00 € -786.000,00 €		3	Caroline DECAMPS Stéphanie LIBERT Fanny DE BROUCKÈRE	1	Stéphanie LIBERT

Triage Lavoir du Centre SA**	S.A.	480.753.576	250.000,00 €	20,00%	1	Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
Centropôle		465.471.128			1	Stéphanie LIBERT		
Financier								
IMIO SCRL	S.C.	841.470.248	1.858,71 €	< 10%	1	Bénédicte POLL	1	Bénédicte POLL
CENEO	S.C.	201.645.281	122.180.650,00 €	13,52%	1	Jacques GOBERT	1	Jacques GOBERT
			2.900.000,00 €					
NEOVIA	S.C.	763.967.347	24.700,00 €	10,00%	1	Benjamin BEN RUBI		
SOCOFÉ	S.A.	472.085.439	2.038.597,00 €	< 1%	0		1	Caroline DECAMPS
Propreté publique								
HYGEA	S.C.	839.927.651	1.206.196,00 €	78,91%	4	Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
						Joris DURIGNEUX		
						Vincent DESILLY		
						Bruno POZZONI		

4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats;

Titulaire de la fonction dirigeante	Sociétés	Forme	N° BCE	CA	AG	Rémunération
Caroline Decamps	Feluy M2M	S.A.	749.887.303	x	x	Non
	CITW+ (liquidée depuis le 21/12/23)	GIE	667.546.773	x	x	Non
	La Maison de l'Entreprise (LME)	S.A.	459.176.323	x	x	Non
	Mons Revitalisation (liquidée depuis le 28/03/2023)	S.A.	860.793.143	x		Non
	Wallonie Développement	S.C.	874.449.060	x	x	Non
	AQUAWAL	S.A.	466.523.181	x		Non
	CITV	S.C.	841.047.804	x	x	Non
	Société digitale des eaux de Wallonie (Digit'Eaux)	S.C.	794.566.590	x	x	Non
	SPGE	S.A.	420.651.980	x	x	Non
	SWDE	S.C.	230.132.005		x	Non
	IDE IMMO	S.A.	869.886.694	x		Non
	IMBC IMMO LEASE	S.A.	869.752.676	x	x	Non
	Triage Lavoir du Centre	S.A.	480.753.576	x	x	Non
	SOCOFÉ	S.A.	472.085.439		x	Non
	HYGEA	S.C.	839.927.651	x	x	Non

5° Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion – 2^{ème} semestre 2022 et 2023

1	Présence
0	Absence
V +€	Présence + rémunération
V	Présence sans rémunération
J	Absence justifiée
NJ	Absence non justifiée

Conseil d'Administration

CONSEILS D'ADMINISTRATION 2ème semestre 2022									
	21-09-22	19-10-22	16-11-22	21-12-22	Jetons SEM 2	Total JETON S	Présences SEM 2	Total présences	Taux de présence
Jacques GOBERT (P) – Pas de jeton	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	10	4	11	92%
Bénédicte POLL (VP) – Pas de jeton	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	11	4	11	92%
Georges-Louis BOUCHEZ	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	9	4	9	75%
Joseph CONSIGLIO	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	11	4	12	100%
Sébastien DESCHAMPS	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	11	4	11	92%
Vincent DESSILY	0 V+	0 V+	1 V+	1 V+	2	7	2	8	67%
Julien DONFUT	1 V+	1 V+	0 V+	0 V+	2	5	2	5	42%
Xavier DUPONT	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	10	4	11	92%
Joris DURIGNEUX	1 V+	0 V+	1 V+	0 V+	2	6	2	6	50%
Pascal LAFOSSE	0 V+	0 V+	1 V+	0 V+	1	6	1	6	50%
Vincent LOISEAU	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	10	4	10	83%
Nicolas MARTIN	0	?	1 V+	1 V+	3	9	3	10	83%
Daniel OLIVIER	0 V+	0 V+	0 V+	0 V+	0	0	0	0	0%
Xavier PAPIER	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	9	4	9	75%
Domenico PARDO	1 V+	0 V+	0 V+	0 V+	1	1	1	1	8%
Bruno POZZONI	0	J	0 V+	1 V+	2	5	2	5	42%
Danny ROOSENS	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	9	4	9	75%
Ahmed RYADI – Pas de jeton	0 V	0 V	0 V	0 V	0	1	0	1	8%
Achille SAKAS	0 V+	0 V+	0 V+	1 V+	1	7	1	8	67%
Patrizio SALVI – Pas de jeton	0 V	0 V	1 V	1 V	2	7	2	7	58%
Jean-Marco URBAIN – Pas de jeton	0 V	1 V	1 V	1 V	3	6	3	6	50%
Fabienne WINKEL	1 V+	1 V+	1 V+	0 V+	3	10	3	10	83%

CONSEILS D'ADMINISTRATION 2023

	25-01-23	15/02/2023 (CA spécial)	01-03-23	22-03-23	19-04-23	24-05-23	28-06-23	28-06-23	CA 06	Jetons SEM 1	Présen ces SEM 1	20-09-23	18-10-23	15-11-23	20-12-23	Jetons SEM 2	Total JETON S	Présen ces SEM 2	Total présenc es	Taux de présence
Jacques GOBERT (PI - Pas de jeton)	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	7	8	0	V+J	1	V+J	3	10	3	11	92%
Bénédict POLLE (VP) - Pas de jeton	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	7	8	1	V+J	1	V+J	4	11	4	12	100%
Georges-Louis BOUCHEZ	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	6	6	1	V+J	1	V+J	3	9	3	9	75%
Joseph CONSIGLIO	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	7	7	1	V+J	1	V+J	4	11	4	11	92%
Sébastien DESCHAMPS	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	7	7	1	V+J	1	V+J	4	11	4	11	92%
Vincent DESSILLY	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	5	6	0	V+J	0	V+J	1	6	1	7	58%
Julien DONFUT	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	4	4	1	V+J	0	V+J	1	5	1	5	42%
Xavier DUPONT	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	6	6	1	V+J	1	V+J	4	10	4	10	83%
Joris DURIGNEUX	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	3	3	1	V+J	1	V+J	3	6	3	6	50%
Pascal LAFOSSE	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	5	5	1	V+J	1	V+J	2	7	2	7	58%
Vincent LOISEAU	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	5	5	1	V+J	1	V+J	4	9	4	9	75%
Nicolas MARTIN	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	7	8	0	V+J	1	V+J	2	9	2	10	83%
Daniel OLIVIER	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	2	3	1	V+J	1	V+J	3	5	3	6	50%
Xavier PAPIER	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	7	7	0	V+J	1	V+J	3	10	3	10	83%
Domenico PARDO	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	3	3	0	V+J	0	V+J	1	4	1	4	33%
Bruno POZZONI	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	6	6	1	V+J	1	V+J	2	8	2	8	67%
CC (ROOSENS-VECCHIO)	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	7	7	1	V+J	1	V+J	3	10	3	10	83%
Ahmed RYADI - Pas de jeton	1	V	1	V	1	V	1	V	0	2	2	1	V	0	V	1	3	1	3	25%
Achille SAKAS	1	V	1	V	1	V	1	V	0	5	5	0	V+J	1	V+J	2	7	2	7	58%
Patrizio SALVI - Pas de jeton	1	V	1	V	1	V	1	V	1	5	5	1	V	1	V	2	7	2	7	58%
Jean-Marie URBAIN - Pas de jeton	0	J	1	V	0	V	1	V	1	3	3	0	V	0	V	2	5	2	5	42%
Fabienne WINCKEL	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	V+J	1	6	6	0	V+J	1	V+J	3	9	3	9	75%

BUREAUX EXECUTIFS 2023																				
	18/01/2023 3(BE spécial)	18-01-23	BE 01	15-02-23	Double présence	15-03- 2023 (Visio)	12-04-23	17-05-23	21-06-23	Jetons SEM 1	Présen ces SEM 1	13-09-23	11-10-23	22-11-23	13-12-23	Jetons SEM 2	TOTAL JETON S	Présen ces SEM 2	total présence	Taux de présences
Jacques GOBERT	1 V+H	1 V+H	1	1 V+H	0	0 V+H	1 V+H	1 V+H	1 V	3	6	1 V+H	1 V+H	1 V+H	1 V+H	4	7	4	10	91%
Bénédicte POLL	1 V+H	1 V+H	1	1 V+H	0	1 V+H	1 V+H	1 V+H	1 V	4	7	1 V+H	1 V+H	1 V+H	1 V+H	4	8	4	11	100%
Vincent LOISEAU	1 V+H	1 V+H	1	0 V+H	1	1 V+H	1 V+H	0 J	1 V	4	5	1 V+H	1 V+H	1 V+H	0 V+H	3	7	3	8	73%
Nicolas MARTIN	1 V+H	1 V+H	1	1 V+H	0	1 V+H	0 V+H	1 V+H	1 V	3	6	1 V+H	1 V+H	0 V+H	0 V+H	2	5	2	8	73%
CCI(ROOSENS - VECCHIO)	1 V+H	1 V+H	1	1 V+H	0	1 V+H	1 V+H	1 V+H	1 V	4	7	1 V+H	1 V+H	1 V+H	1 V+H	4	8	4	11	100%

Comité d'Audit

COMITES D'AUDIT 2ème semestre 2022				
	10-10-22	Total (2)	Taux	
Xavier DUPONT	1 V+I	2	100%	
Vincent DESSILY	0 V+I	0	0%	
Daniel OLIVIER	0 V+I	0	0%	
Xavier PAPIER	0 V+I	0	0%	
Fabienne WINCKEL	0 V+I	1	50%	

COMITES D'AUDIT 2023				
	28-04-23		Total (1)	Taux
Xavier DUPONT	0 V+I	V+I	0	0%
Vincent DESSILY	0 V+I	V+I	0	0%
Daniel OLIVIER	1 V+I	V+I	1	100%
Xavier PAPIER	1 V+I	V+I	1	100%
Fabienne WINCKEL	1 V+I	V+I	1	100%

Comité de Rémunération

COMITES DE REMUNERATION 2023 (gratuit)				
	24-05-23		Total (1)	Taux
Achille SAKAS	0 V	V	0	0%
Georges-Louis BOUHEZ	1 V	V	1	100%
Sébastien DESCHAMPS	1 V	V	1	100%
Julien DONFUT	0 V	V	0	0%
Bruno POZZONI	1 V	V	1	100%

Ainsi fait à Mons, le 22 mai 2024.

Jacques Gobert,
Président.

Caroline Decamps,
Directrice Générale.

3.7. Rapport du Commissaire à l'Assemblée Générale

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE
COOPERATIVE**

**« INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET D'AMENAGEMENT DU CŒUR DU HAINAUT »**

(en abrégé : « IDEA »)

POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative **I.D.E.A.** (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 22 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur recommandation du Comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société pour la deuxième fois au cours de cet exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **426.821.785 ,57 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de **18.990.432,02 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des Sociétés et des Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

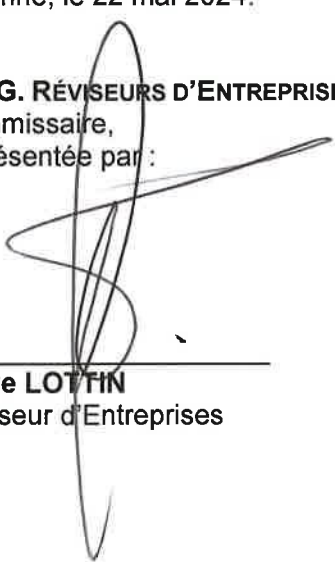
Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Dans le cadre de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations nous avons établi le rapport d'examen limité joint en annexe relatif au test d'actif net.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'organe d'administration du 15 novembre 2023 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Naninne, le 22 mai 2024.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Commissaire,
représentée par :



Steve LOTFIN
Réviseur d'Entreprises

**RAPPORT SUR LES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES
HISTORIQUES ET PROSPECTIVES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE
L'ORGANE D'ADMINISTRATION DE LA SC**

**« INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET D'AMENAGEMENT DU CŒUR DU
HAINAUT »**

(en abrégé : « IDEA »)

Conformément à l'article 6:116 du Code des Sociétés et des Associations, nous émettons, en notre qualité de commissaire, notre rapport, destiné à l'organe d'administration de la société coopérative « IDEA », sur les données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport ci-joint de l'organe d'administration en date du 15 novembre 2023, établi en tenant compte du référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilité de l'organe d'administration relative à l'élaboration des données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport ci-joint de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'élaboration des données comptables et financières historiques et prospectives reprises dans son rapport ainsi que des hypothèses qu'il a retenues. Ce rapport contient également le fondement de la décision de distribution, à savoir que la société coopérative « IDEA » pourra, après la distribution proposée d'un acompte sur dividende de 12.086.097 EUR fin décembre 2023, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution. Conformément à l'article 6:116 du Code des Sociétés et des Associations, l'organe d'administration est responsable de la décision de mise en paiement effectif de la distribution.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est de formuler une conclusion sur la question de savoir si :

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'évaluation utilisées par la société telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ;
- les données comptables et financières prospectives ont été établies conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration ; et
- ces hypothèses fournissent une base raisonnable pour les données comptables et financières prospectives.

Nous ne nous prononçons pas sur le caractère adéquat de la distribution ni sur la question de savoir si la distribution peut avoir lieu.

Dans le cadre de notre mission, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre, nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.

L'étendue de notre mission est très inférieure à celle d'une mission d'assurance raisonnable sur les données comptables et financières historiques et prospectives sur lesquelles le test de liquidité s'est fondé. En conséquence, notre mission ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'une mission d'assurance raisonnable permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'assurance raisonnable.

Etant donné que l'information financière prévisionnelle et les hypothèses sur lesquelles elle est basée se rapportent à l'avenir et peuvent donc être affectées par des événements imprévus, nous n'exprimons aucune opinion sur la question de savoir si les résultats réels communiqués correspondront à ceux présentés dans l'information financière prévisionnelle et les écarts peuvent être significatifs.

Conclusion

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que :

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'évaluation utilisées par la société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ;
- les données comptables et financières prospectives n'ont pas été établies conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration ; et
- ces hypothèses ne fournissent pas une base raisonnable pour les données comptables et financières prospectives.

Les hypothèses retenues sous-jacentes aux projections sont susceptibles de différer des réalisations, parfois de manière significative, dès lors que d'autres événements prévus souvent ne se produisent pas comme prévu.

Restriction de l'utilisation et de diffusion de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations dans le cadre de la distribution prévue d'un acompte sur dividende de 12.086.097 EUR fin décembre 2023 et ne peut être utilisé à d'autres fins. Conformément à la législation, ce rapport est exclusivement destiné à l'organe d'administration de la société coopérative « IDEA » et ne peut être diffusé sans notre accord préalable.

Naninne, le 1^{er} décembre 2023.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL
Commissaire,
représentée par :

Steve LOTTIN

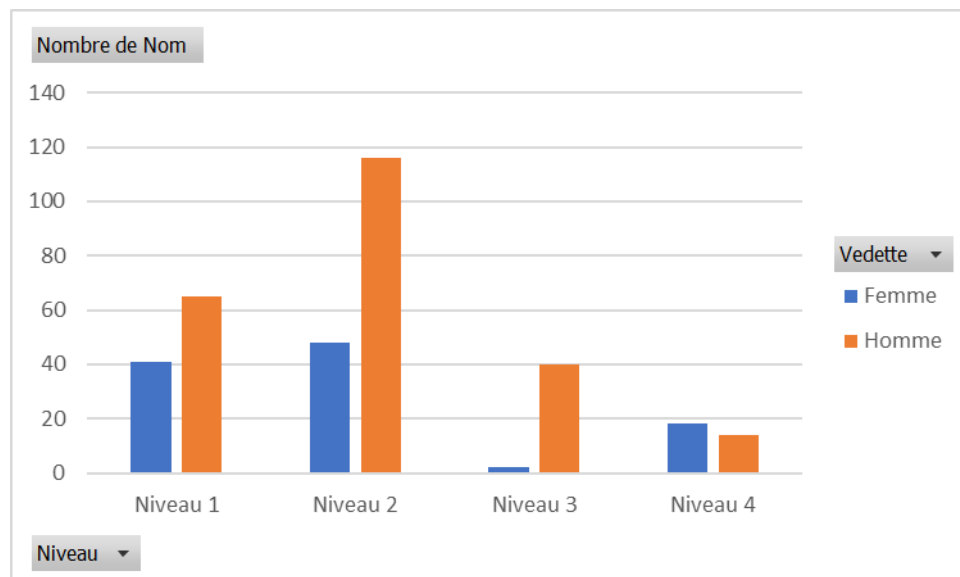
Réviseur d'Entreprises

« IDEA » SC – Rapport sur les données historiques et prospectives – Art. 6 :116 CSA

4. Bilan social

À la fin de l'année 2023, IDEA occupait 343 personnes réparties comme suit : 108 femmes et 235 hommes.

Répartition du personnel par sexe et par niveau :



Légende :

Niveau 1 = enseignement supérieur de type universitaire

Niveau 2 = enseignement supérieur

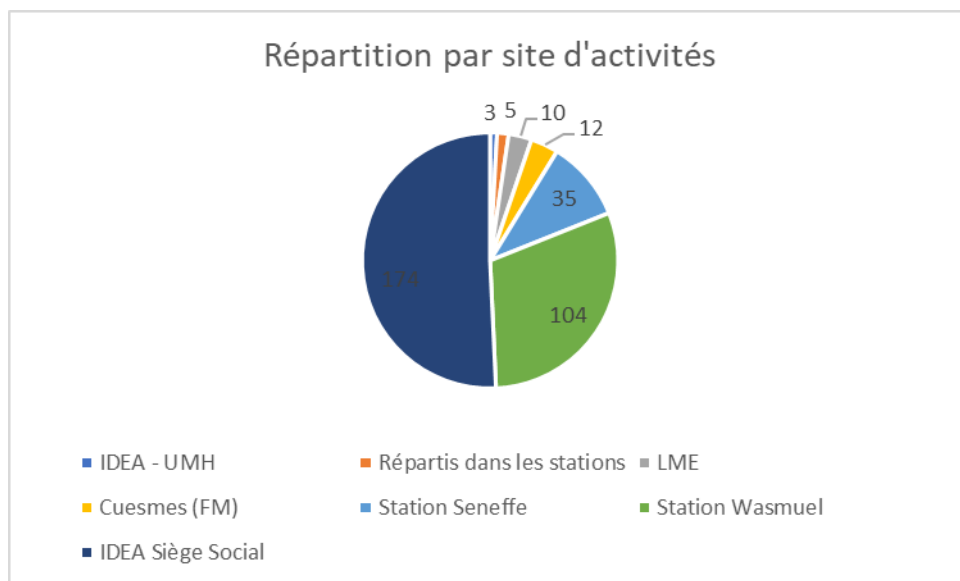
Niveau 3 = enseignement secondaire supérieur

Niveau 4 = enseignement secondaire inférieur

Répartition du personnel par site d'activités :

- 174 personnes au siège social de Mons (services administratifs, Études et Réalisations, Aménagement du Territoire et Urbanisme, etc.) ;
- 104 personnes à Wasmuël et Saint Ghislain (production d'eau, géothermie, distribution et épuration) ;
- 35 personnes à Seneffe (production d'eau, distribution et épuration) ;
- 12 personnes à Cuesmes (Facility Management) ;
- 10 personnes aux Centres d'entreprises Initialis à Mons et Ubell à La Louvière ;
- 5 agents répartis dans les stations d'épuration.
- 3 personnes au Click à Mons.

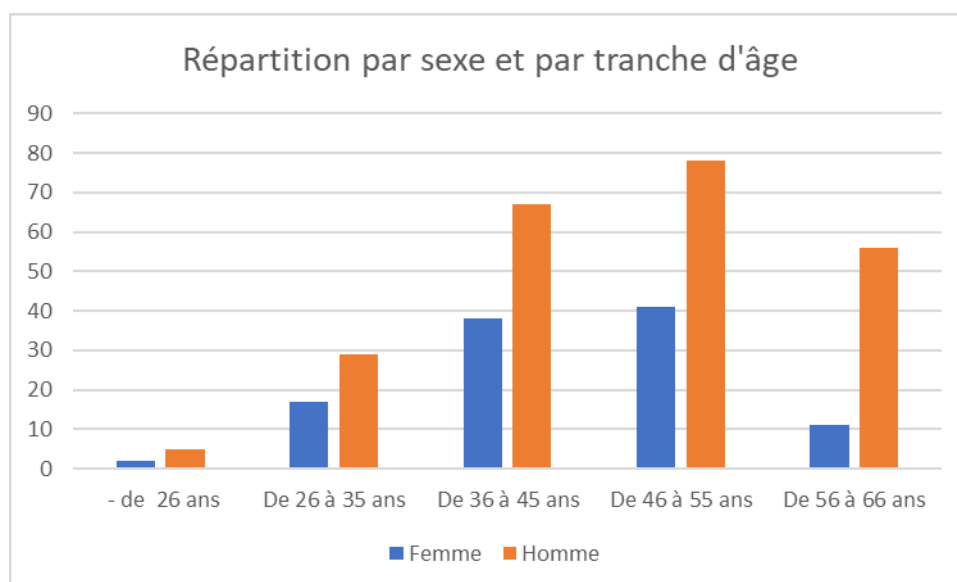
Au cours de l'année 2023, 19 nouveaux collègues ont été accueillis, 12 ont été admis à la pension ou ont quitté la structure.



Répartition du personnel par sexe et par tranche d'âge :

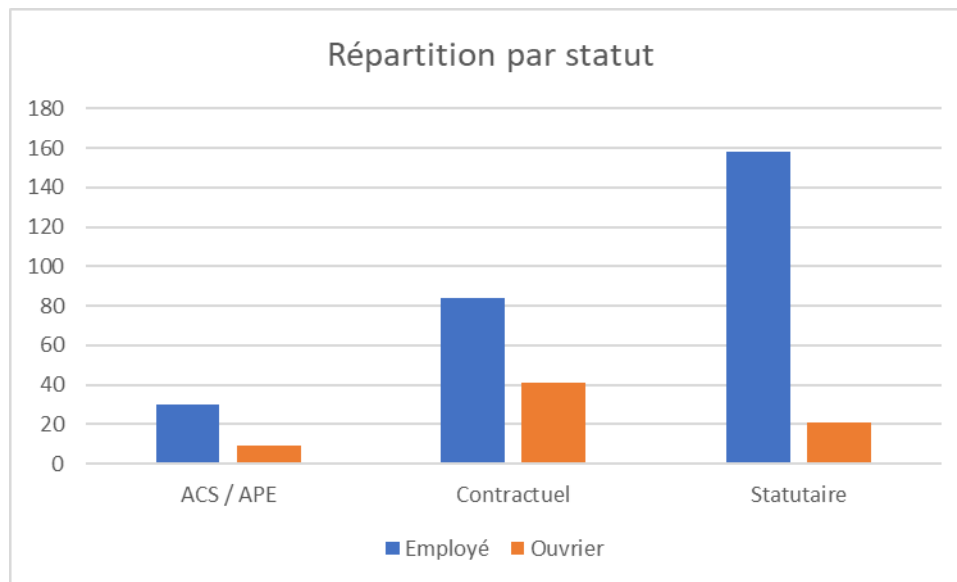
- 7 agents âgés entre 18 et 25 ans ;
- 46 agents âgés entre 26 et 35 ans ;
- 105 agents âgés entre 36 et 45 ans ;
- 118 agents âgés entre 46 et 55 ans ;
- 67 agents âgés entre 56 et 65 ans.

L'âge moyen est de 46 ans.



Répartition du personnel par statut :

- 179 agents nommés (statutaires) dont 158 employés et 21 ouvriers ;
- 125 agents contractuels dont 84 employés et 41 ouvriers ;
- 39 agents contractuels subventionnés dont 30 employés et 9 ouvriers.



Masse salariale :

En 2023, le montant des rémunérations, déduction faite des subsides accordés, s'est élevé à 35.488.664,94 €.